



e-Santé en 2019

Prime de pratique intégrée & SUMeHR

Dr Laurent MERSCH-MERSCH

Médecin généraliste

Consultant e-santé Wallonie

Consultant RSW

Consultant FAGW

Membre Gamena (RGN + CMMS + CEMAF)

e-Santé : Formation Pratique par logiciel (Niveau 3+)

But et prérequis

- But = Apprendre à utiliser les outils de e-Santé dans son logiciel (donc maximiser sa prime de pratique intégrée)
- Prérequis à cette formation (Niveau 3+) (déjà expliqué dans les formations e-santé précédentes) :
 - 1) Avoir donné son consentement comme Médecin au Réseau Santé wallon (RSW) & disposer d'un certificat e-Health.
Help Desk e-Santé : 071/924 586
 - 2) Disposer de la version actualisée de son DMI (Maintenance H1).
 - 3) Avoir identifié et compris les divers systèmes e-Santé:
Consentement éclairé, lien thérapeutique, SUMeHR, Recip-e, MyCareNet, eFact, eDMG, eAttest, ...

- 1 : DMG = DMI => SUMeHR
- 2 : DPI hospitalier
- 3 : Schéma de médication
- 4 : Prescription électronique
- 5 : Partager les données Hubs & MetaHub
- 6 : Partager afin de collaborer (coffre-fort)
- 7 : Établissements psychiatriques (Hubs aussi)
- 8 : Instrument d'Évaluation uniforme (BelRAI)
- 9 : "Incitants à l'utilisation"
- 10 : Accès aux données par le patient (PHR)
- 11 : Communication
- 12 : Formation et soutien ICT des soignants
- 13 : Standards et politique de terminologie
- 14 : MyCarenet
- 15 : Simplification administrative
- 16 : Traçabilité des implants et médicaments
- 17 : e-HealthBox et CoBRHA (annuaire)
- 18 : Les registres et Health-data
- 19 : Mobile Health
- 20 : Gouvernance et monitoring e-Santé

20 points du Plan e-Santé



10 critères de prime de pratique intégrée (2018 & 2019?)

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
6. DMG par e-DMG.
7. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
8. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
9. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
10. MyHandicap > 3 fois.

10 critères de la prime de pratique intégrée 2018 & 2019? :

Texte INAMI

1. Pour 25 % au moins des patients pour lesquels vous avez bénéficié d'honoraires DMG pour l'année de la prime, un **consentement éclairé** est enregistré via la plate-forme eHealth (par vous-même, par le patient ou par un autre dispensateur de soins) au plus tard le 31 décembre de l'année de la prime.
2. Le rapport est de 25 % au moins, entre le nombre total de patients différents pour lesquels vous avez téléchargé un **SUMEHR** au plus tard le 31 décembre de l'année de la prime via les plates-formes digitales Vitalink , RSW ou Abrumet, et le nombre de patients pour lesquels vous avez bénéficié d'honoraires DMG pour l'année de la prime.
3. Au cours du 2e semestre de l'année de la prime, vous envoyez 25 % au moins de vos prescriptions de médicaments via **Recip-e**.
4. Au cours du 2e semestre de l'année de la prime, vous introduisez au moins 50 % de vos demandes de remboursement de médicaments du chapitre IV via le service "**Chapitre IV**" de MyCarenet .
5. Au cours du 2e semestre de l'année de la prime, vous ou votre mandataire facturez 20 % au moins de vos consultations pour les patients ayant droit à l'intervention majorée via le service "**eFact**" de MyCareNet.

10 critères de la prime de pratique intégrée 2018 & 2019? :

Texte INAMI

6. Durant l'année de la prime , vous utilisez MyCareNet pour la gestion électronique de vos honoraires DMG (**eDMG**).
7. Au cours du 2e semestre de l'année de la prime, vous créez ou adaptez au moins 5 **schémas de médication**.
8. Au cours du 2e semestre de l'année de la prime, vous utilisez au moins 5 fois le **CEBAM evidence linker** (via log-in).
9. Au cours du 2e semestre de l'année de la prime, vous introduisez au moins 5% de vos attestations de consultation via le service "**e-Attest** " de MyCarenet.
10. Au cours de l'année de la prime, vous utilisez au moins 3 fois l'application **MyHandicap** pour l'introduction de reconnaissance d'handicap.

Prime de pratique intégrée en fonction de la réalisation de ces 10 critères en 2018 & 2019?

Nombre de critères réalisés	Prime annuelle (€)
Informatisé avec utilisation d'un DMI labellisé	1000
DMI et $\leq 5/10$ critères en 2018 & 2019? ($\leq 4/7$ si Maison Médicale Forfait)	1000
DMI et $\geq 6/10$ critères en 2018 & 2019? ($\geq 5/7$ si Maison Médicale Forfait)	3500
DMI et $\geq 7/10$ critères en 2018 & 2019? ($\geq 6/7$ si Maison Médicale Forfait)	4500
DMI et $\geq 8/10$ critères en 2018 & 2019? (= 7/7 si Maison Médicale Forfait)	6000

Prime de pratique intégrée 2018 & 2019? : critère 1/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
6. DMG par e-DMG.
7. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
8. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
9. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
10. MyHandicap > 3 fois.

Prime de pratique intégrée 2018 & 2019? : critère 1/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
6. DMG par e-DMG.
7. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
8. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
9. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
10. MyHandicap > 3 fois.

Rappel : e-Santé (e-Health) : tout un charabia!

- Réseau Santé Wallon (RSW)
- Consentement éclairé (acceptation du patient de partager ses données santé)
- Lien thérapeutique (entre prestataire de soins et patient)
- SUMeHR (Summarized Electronic Health Record)
- Recip-e (Prescription électronique)
- eHealth Box
- MyCareNet (Plateforme d'échange d'informations entre prestataires de soins et mutuelles)
Permet en ligne : Assurabilité, Chapitre IV, eFact, eDMG, eAttest, ...
- Etc...

Rappel : le réseau belge (Hubs & Métahub)

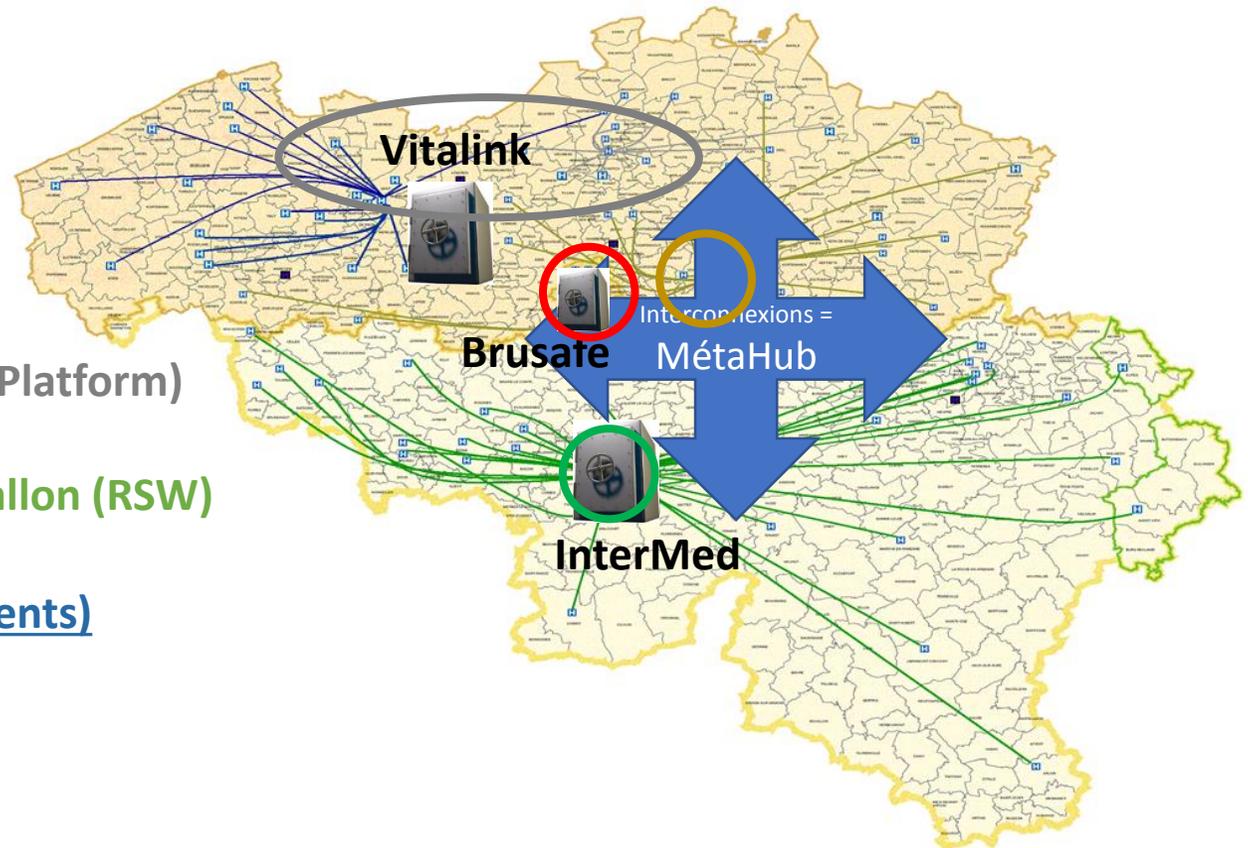
Hub = moyeu de la roue = concentrateur
permet d'interconnecter des ordinateurs

4 Hubs belges

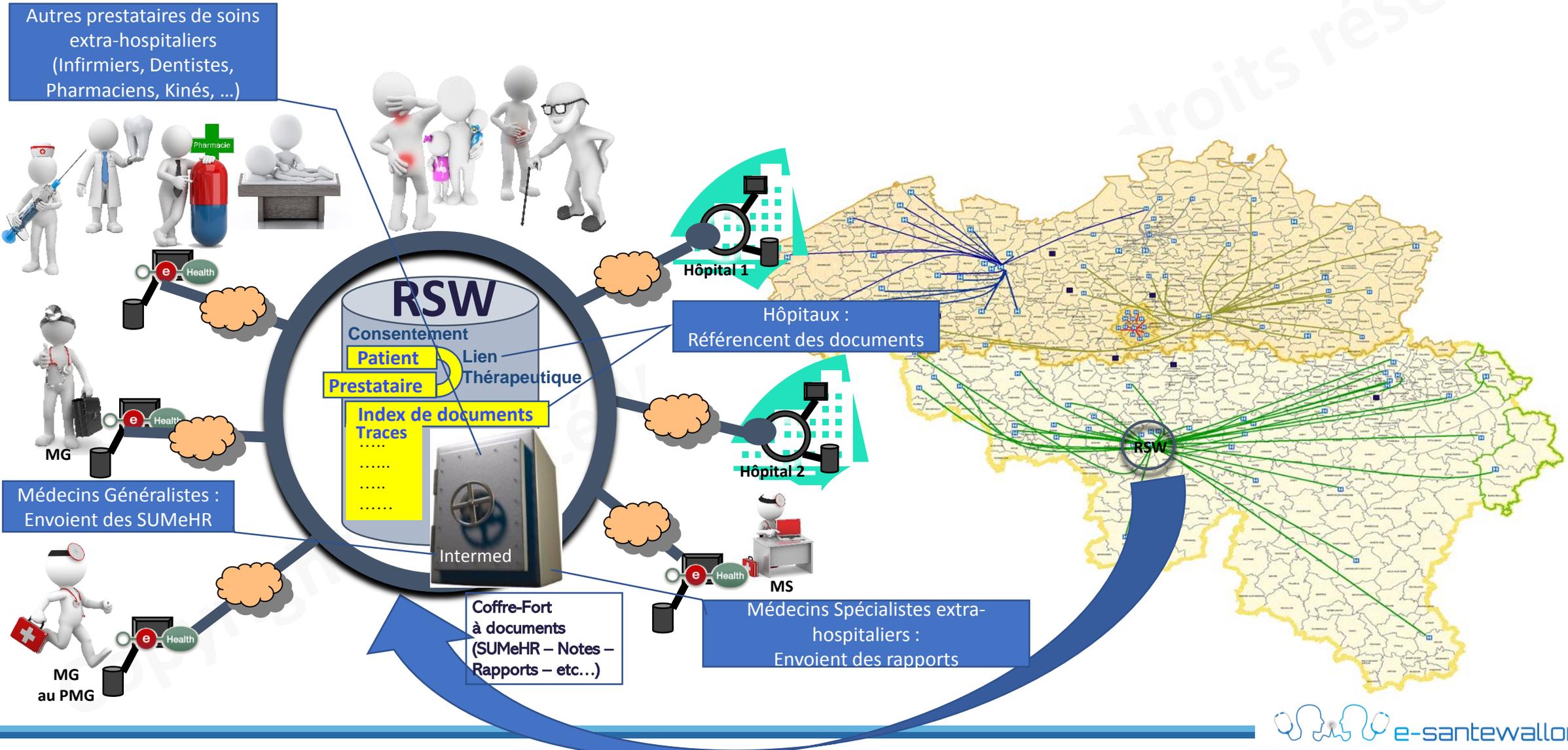
- **ABruMeT** (Association Bruxelloise de Télématic Médicale)
- **CoZO** (Collaboratief Zorgplatform)
(= Regionale Hub Gent & Antwerps Regionaal Platform)
- **Vlaams ziekenhuisnetwerk KU Leuven**
- **Un seul réseau en wallonie = Réseau Santé Wallon (RSW)**

3 Coffre-forts (sécurisés pour contenir des documents)

- **Flandre (Vitalink)**
- **Bruxelles (Brusafe)**
- **Wallonie (Intermed)**



Rappel : 1 Hub en Wallonie = Réseau Santé Wallon (RSW)



Critère 1/10:

Consentement éclairé > 25% des DMG.

Démonstration dans Health-One

Prime de pratique intégrée 2018 & 2019? : critère 2/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
6. DMG par e-DMG.
7. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
8. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
9. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
10. MyHandicap > 3 fois.

Prime de pratique intégrée 2018 & 2019? - critère 2/10

SUMeHR > 25% des DMG : Plan

1. Contenu du SUMeHR

2. Accès aux données (en fonction des prestataires)
3. FAQ des médecins généralistes concernant le SUMeHR
4. Le « bon » SUMeHR et le « super » SUMeHR.

Contenu du SUMeHR (Rappel)

Le SUMeHR va extraire dans le dossier des données administratives et médicales :

- [+] Données administratives du patient
- [+] Date de création du SUMeHR
- [+] Auteur du SUMeHR
- [+] Dépositaire du DMG
- [+] Personnes de contact
- [+] Prestataires de soins de contact
- [+] Risques sociaux
- [+] Volontés du patient
- [+] Allergies & Intolérances médicamenteuses
- [+] Facteurs de risques
- [+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)
- [+] Antécédents
- [+] Médication active du patient
- [+] Vaccins administrés

**Items
Administratifs**

**Items
Médicaux**

Contenu du SUMeHR (Rappel)

Le SUMeHR va extraire dans le dossier des données administratives et médicales :

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

Items
Administratifs

Items
Médicaux

Contenu du SUMeHR (Rappel)

Le SUMeHR va extraire dans le dossier des données administratives et médicales :

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

= Automatique

(si prescription informatique)

Items
Administratifs

Items
Médicaux

Contenu du SUMeHR (Rappel)

Le SUMeHR va extraire dans le dossier des données administratives et médicales :

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

= Automatique
(si prescription informatique)

Encodage Manuel

Items
Administratifs

Items
Médicaux

Un bon SUMeHR nécessite :

1) Rigueur d'encodage (utilisation d'items spécifiques) :

- Antécédents, Problèmes, Allergies, Vaccins, Prescriptions chroniques, Volontés...

2) Attribuer correctement les items :

- Problèmes & Diagnostics = actifs
- Antécédents = passifs
- Pertinent ou pas (= non relevant)
- Date de début – date de fin

3) Encodage en termes codés si possible :

- Dictionnaire logiciel (Ex : dictionnaire Health-One)
- Bases de données : ICPC2/ICD10, Sélecteur de Diagnostic, Thesaurus (IBUI), Snomed, etc...

4) Vérification des items et exportation régulière vers le RSW (Intermed)

1) Rigueur d'encodage :

Utilisation d'items spécifiques

- [+] Données administratives du patient
- [+] Date de création du SUMeHR
- [+] Auteur du SUMeHR
- [+] Dépositaire du DMG
- [+] Personnes de contact
- [+] Prestataires de soins de contact
- [+] Risques sociaux
- [+] Volontés du patient
- [+] Allergies & Intolérances médicamenteuses
- [+] Facteurs de risques
- [+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)
- [+] Antécédents
- [+] Médication active du patient
- [+] Vaccins administrés

Décisions du patient

Décisions du patient

<input checked="" type="checkbox"/>	réanimation	non
<input checked="" type="checkbox"/>	transfusion sanguine	non
<input type="checkbox"/>	intubation	
<input checked="" type="checkbox"/>	euthanasie	oui
<input type="checkbox"/>	don d'organes	
<input type="checkbox"/>	acharnement thérapeutique	
<input type="checkbox"/>	refus de vaccination	
<input type="checkbox"/>	réutilisation des données pour la recherche clinique	
<input type="checkbox"/>	participation à des essais cliniques	
<input type="checkbox"/>	hospitalisation(s)	

Date de la décision : 09/02/2015

Document attaché :

Commentaires, Personne de contact

OK Annuler

Allergies et intolérances

- intolérance(s) médicamenteuse(s)
- allergie(s)
 - Penicillines a large spectre oedème de Quincke

facteur(s) de risque: insuffisance rénale chronique

problème:	diabète sucré type II [NIDD]	01/01/2006	
problème:	oesophagite peptique grade B	30/05/2011	02/10/2017
problème:	hyperlipémie hypertension artérielle	01/01/2018	

1) Rigueur d'encodage :

Utilisation d'items spécifiques

- [+] Données administratives du patient
- [+] Date de création du SUMeHR
- [+] Auteur du SUMeHR
- [+] Dépositaire du DMG
- [+] Personnes de contact
- [+] Prestataires de soins de contact
- [+] Risques sociaux
- [+] Volontés du patient
- [+] Allergies & Intolérances médicamenteuses
- [+] Facteurs de risques
- [+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)
- [+] Antécédents
- [+] Médication active du patient
- [+] Vaccins administrés

antécédents	
antécédents familiaux:	diabète sucré insulino-dépendant mère
	cancer du sein mère
antécédents médicaux:	colique néphrétique lithotripsie 01/01/2008
	infarctus du myocarde 02/10/2015
	abcès dentaire
antécédents chirurgicaux:	cholécystectomie
antécédents traumatologiques:	fracture du tibia en 2012

Thérapie en cours		
Qté.	Prescription	Posologie
2	METFORMAX (C) 850MG - 120 compr. enrobé(s)	1 compr. enrobé(s) 2 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	BYETTA (C) 5MCG - 60 dos stylo	1 injection 2 x / jour (1 av. déjeuner, 1 av. dîner)
1	CRESTOR (C) 20MG - 98 compr. pelliculé(s)	2 compr. 1 x / jour (2 pdt. souper)
1	PANTOPRAZOLE TEVA (C) 20MG - 100 compr. gastrorésistant	2 compr. 1 x / jour (2 à jeun)
1	CORUNO (C) 16MG - 42 comprimé(s) à action prolongée	1 compr. 1 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	OLMETEC PLUS (C) 40MG/12,5MG - 98 compr. pelliculé(s)	1 compr. 1 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	D-CURE (C) 25000 IU/1ML - 12x1 ml amp. buvable(s)	1 amp. 1x/mois en été et 2x/mois en hiver
1	CALCIUM CARBONATE 1250	
1	RELVAR ELLIPTA (C) 92MCG/22MCG - 30 dos poudre pour ir	1 dose 1 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	ACIDE FOLIQUE 0.4 MG	
1	PARACETAMOL EG (C) 500MG - 30 compr. pelliculé(s)	1 compr. 3-4 x / jour

vaccins distribués:	Diphthérie tétanos coqueluche	Boostrix (c)	22/10/2012
---------------------	-------------------------------------	--------------	------------

Un bon SUMeHR nécessite :

2) Attribuer correctement les items :

1) Rigueur d'encodage (utilisation d'items spécifiques) :

- Antécédents, Problèmes, Allergies, Vaccins, Prescriptions chroniques, Volontés...

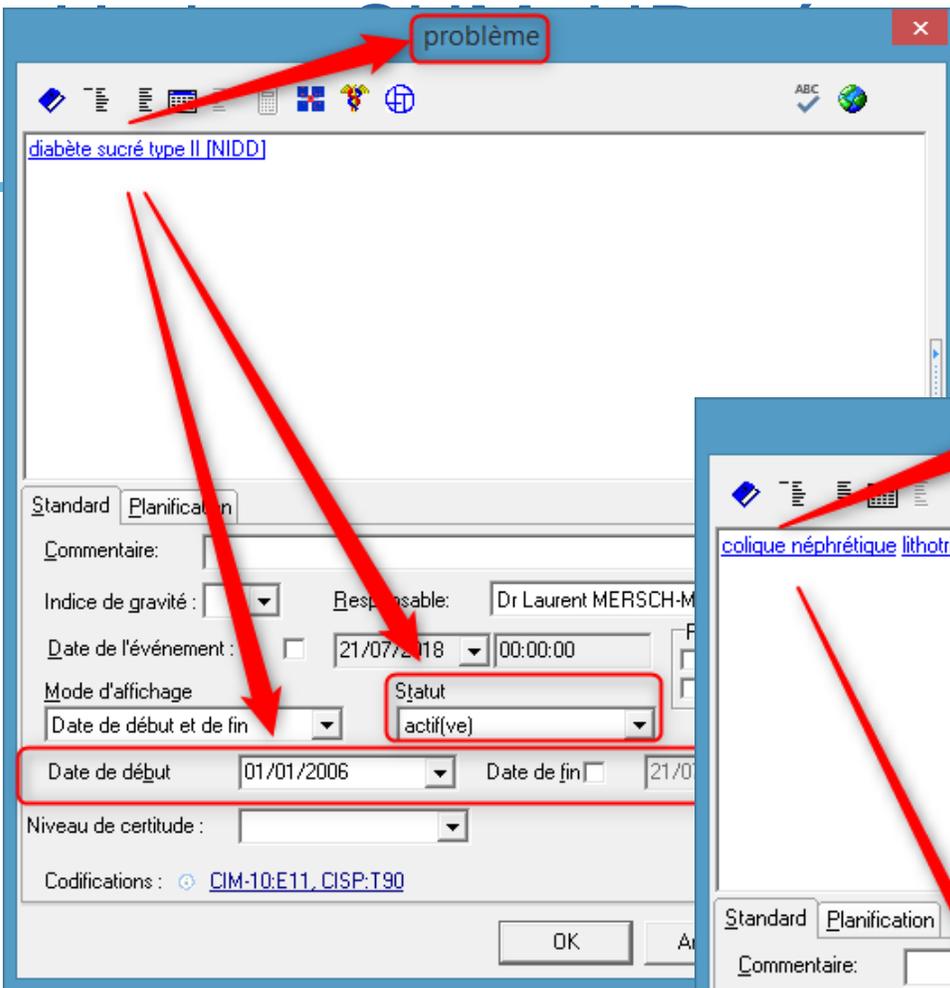
2) Attribuer correctement les items :

- Problèmes & Diagnostics = actifs
- Antécédents = passifs
- Pertinent ou pas (= non relevant)
- Date de début – date de fin

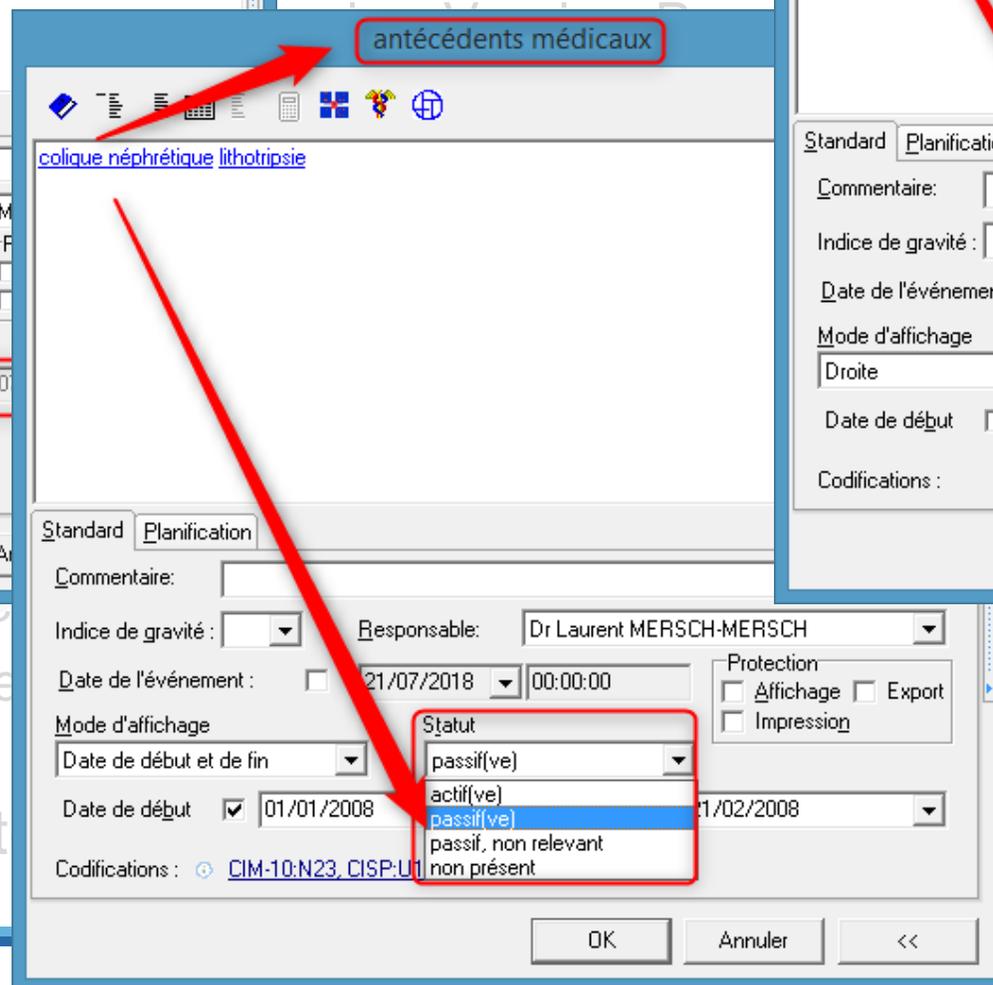
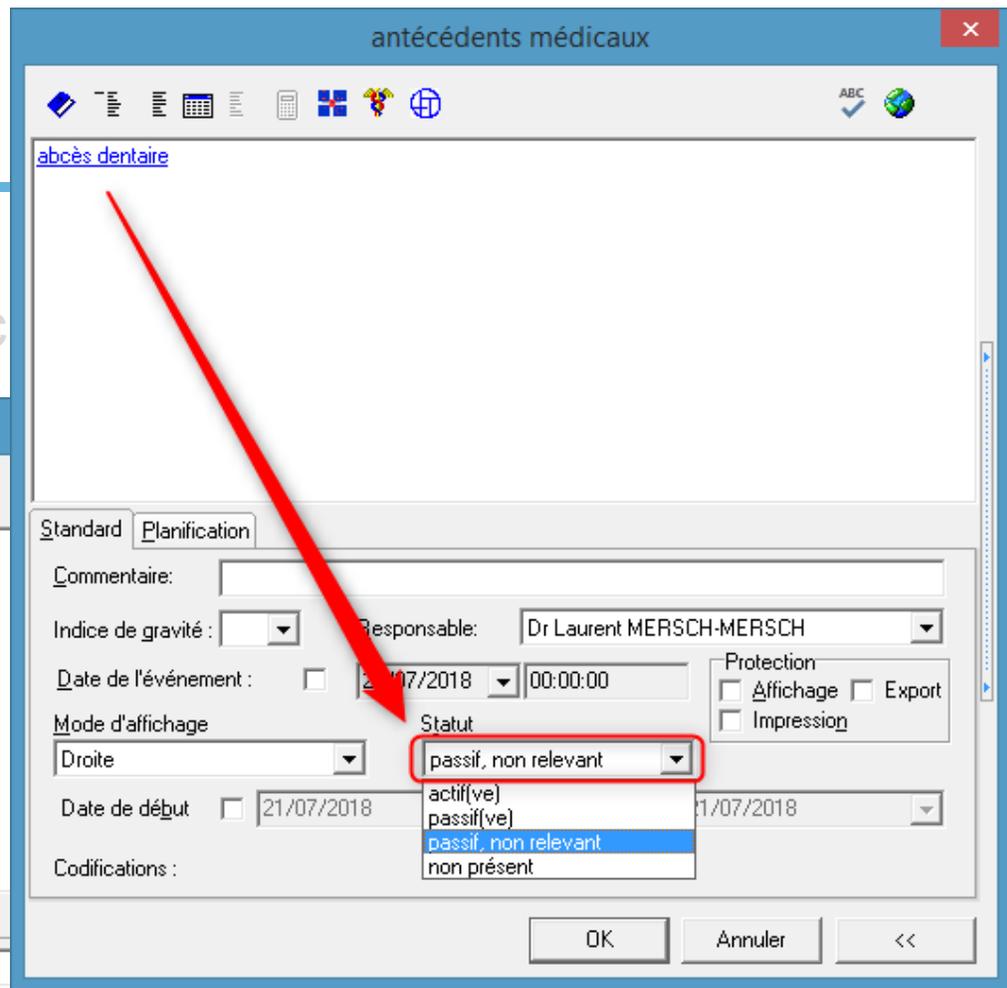
3) Encodage en termes codés si possible :

- Dictionnaire logiciel (Ex : dictionnaire Health-One)
- Bases de données : ICPC2/ICD10, Sélecteur de Diagnostic, Thesaurus (IBUI), Snomed, etc...

4) Vérification des items et exportation régulière vers le RSW (Intermed)



site :



Dictionnaire logiciel
Bases de données
etc...

4) Vérification des it

Thesaurus (IBUI), Snomed,
RSW (Intermed)

Un bon SUMeHR nécessite :

3) Encodage en termes codés si possible :

1) Rigueur d'encodage (utilisation d'items spécifiques) :

- Antécédents, Problèmes, Allergies, Vaccins, Prescriptions chroniques, Volontés...

2) Attribuer correctement les items :

- Problèmes & Diagnostics = actifs
- Antécédents = passifs
- Pertinent ou pas (= non relevant)
- Date de début – date de fin

3) Encodage en termes codés si possible :

- Dictionnaire logiciel (Ex : dictionnaire Health-One)
- Bases de données : ICPC2/ICD10, Sélecteur de Diagnostic, Thesaurus (IBUI), Snomed etc...

4) Vérification des items et exportation régulière vers le RSW (Intermed)

Un bon SUMeHR nécessite :

3) Encodage en termes codés si possible :

1) Rigueur d'encodage

- Antécédents, l

2) Attribuer correctement

- Problèmes & D
- Antécédents =
- Pertinent ou p
- Date de début

3) Encodage en termes

- Dictionnaire lo
- Bases de don
- etc...

4) Vérification des

The screenshot shows the 'Dictionnaire HO' window with the title 'antécédents médicaux'. The interface includes a toolbar with icons for search, print, and other functions. A red box highlights the search icon and a tooltip that reads 'Affiche le sélecteur ICPC2 ou ICD 10 (Ctrl+I)'. Another red box highlights the text 'hypertension artérielle' and 'HTA', with a note 'En bleu = texte codé'. A third red box highlights the text 'HTA', with a note 'En noir = texte libre'. The main area displays a table with columns 'Date' and 'Valeur':

Date	Valeur
08/11/2005	
01/01/1982	hyperlipémie type IIb
	ulcère duodénal

Below the table, there are configuration options for 'Standard' and 'Planification'. The 'Standard' tab is active. Fields include 'Commentaire', 'Indice de gravité', 'Responsable' (Dr Laurent MERSCH-MERSCH), 'Date de l'événement' (15/10/2016 00:00:00), 'Mode d'affichage' (Droite), 'Statut' (actif(ve)), 'Date de début' (15/10/2016), and 'Date de fin' (15/10/2016). A red box highlights the 'Codifications' field with the value 'CIM-10:I10, CISP:K86' and a note '= Code réel (si vide = pas de code)'. There are also checkboxes for 'Protection' (Affichage, Export, Impression) and buttons for 'OK', 'Annuler', and '<<'.

4) Un bon SUMeHR nécessite aussi une exportation régulière vers le RSW

1) Rigueur d'

- Antécédents

2) Attribuer o

- Problèmes

- Antécédents

- Pertinents

- Date de

3) Encodage

- Dictionnaire

- Bases de

- etc...

Export du SUMEHR

Summarized Electronic Health Record (SUMEHR)
Vous pouvez mettre à jour le SUMEHR avant de l'envoyer.

Message Items eHealth viewer Données brutes

Nom Contenu Details

Header

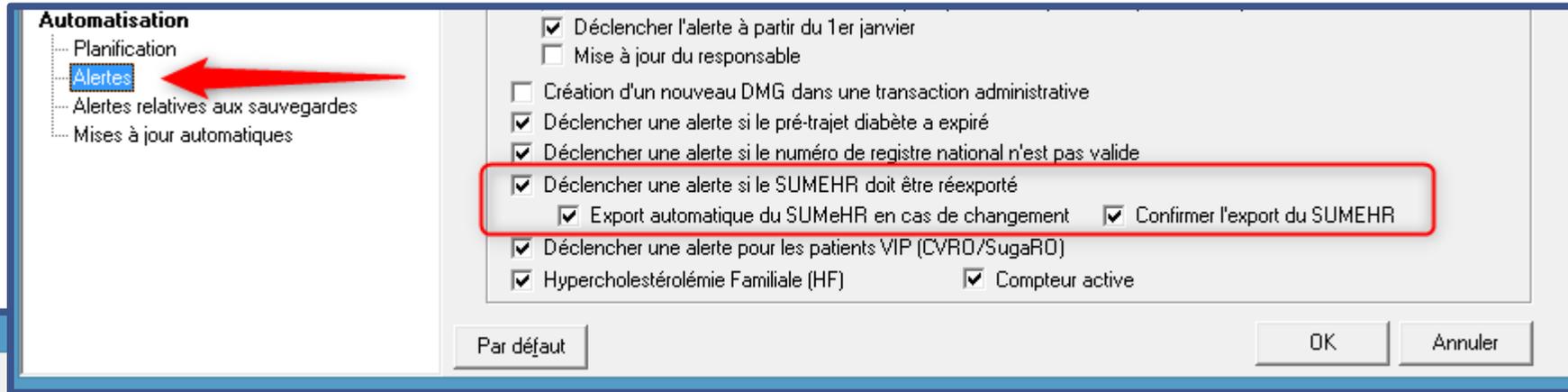
- Auteur Laurent MERSCH-MERSCH (19272910004)
- Destinataires Réseau Santé Wallon (1990000035)
- Nom du patient Sylvain TOUDIE
- numéro de registre national 22120917093

Transaction sumehr

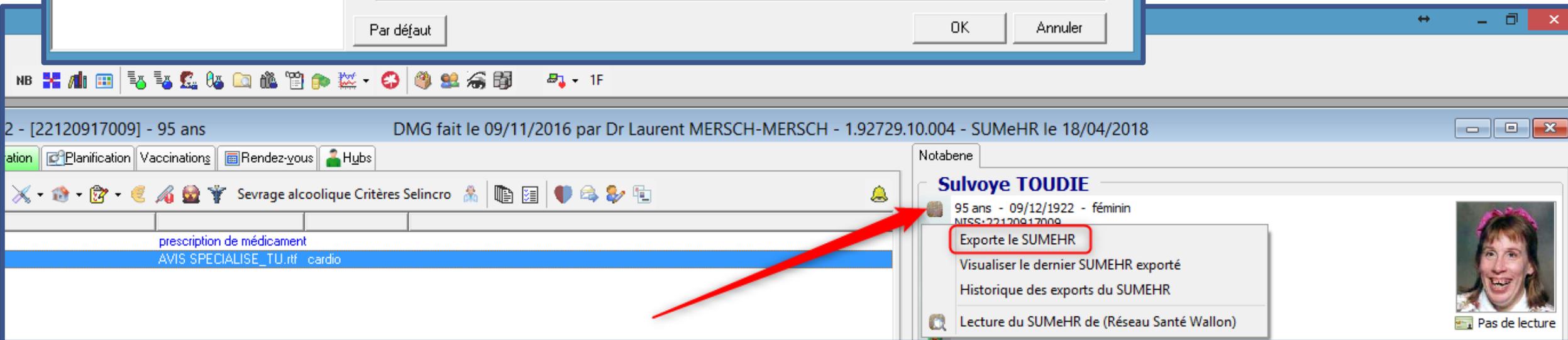
- médecin responsable DMG Laurent MERSCH-MERSCH (19272910004)
- problème, élément de soins diagnostic
 - healthcareelement diabète sucré type II [NIDD] ICD-10=E11, CISP-2=T90
 - antécédents
 - healthcareelement colique néphrétique lithotripsie ICD-10=N23, CISP-2=U14
 - healthcareelement hyperlipémie hypertension artérielle ICD-10=E78.5, CISP-2=T93
 - healthcareelement ~~appendicite~~
 - healthcareelement fracture du tibia en 2012
 - circonstances sociales minimex
 - circonstances sociales ~~sœur SDF~~
 - facteur(s) de risque tabagisme ICD-10=F17.0, CISP-2=P17
 - facteur(s) de risque insuffisance rénale chronique ICD-10=N18.9, CISP-2=U99
 - allergie(s) Penicillines a large spectre
 - médicaments ~~VIAGRA (C) 50MG - 12 compr. pellicule(s)~~ CNK=2064707
 - médicaments METFORMAX (C) 850MG - 120 compr. enrobe(s) CNK=1517200
 - médicaments BYETTA (C) 5MCG/DOS - 60 dos stylo CNK=2385409
 - médicaments CRESTOR (C) 20MG - 98 compr. pellicule(s) CNK=2055192

4) Vérification des items et exportation régulière vers le RSW (Intermed)

4) Un bon SUMeHR nécessite aussi une exportation régulière vers le RSW



roits réservés
ques, Volontés...



4) Vérification des items et exportation régulière vers le RSW (Intermed)

Critère 2/10:

SUMeHR > 25% des DMG.

Démonstration dans Health-One

Vision du SUMeHR par les Médecins sur le site du RSW:

- Mr SULVOYE Toudie (09/12/1922) - Rapport résumé d'urgence - Fichier créé le 28/03/2018

Aperçu général | Volontés du patient | Allergies | Risques sociaux | Facteurs de risques | Diagnostics | Antécédents | Médications | Vaccins

Patient

NISS 22.12.09-170.09
 Nom SULVOYE
 Prénom TOUDIE
 Sexe male
 Date de naissance 09/12/1922

Volontés du patient
 Refus de réanimation
 Refus de transfusion sanguine
 Accord pour euthanasie

Gestionnaire du DMG

INAMI 1.92729.10.004
 Nom MERSCH-MERSCH
 Prénom Laurent
 Date

Personne de contact

Nom TEST
 Prénom Albert 1
 Sexe male
 Date de naissance 11/11/1911
 Adresse Rue de Fernelmont, 11
 5020 Champion BE
 Email docjkk@tuckmachin
 Téléphone 228765

Allergies

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude
Penicillines a large spectre	09/02/2015			oedème de Quincke	

Risques sociaux

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude
minimex	04/02/2015				

Facteurs de risques

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude
tabagisme	09/02/2015				
insuffisance rénale chronique	09/02/2015				

Diagnostics

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude
oesophagite peptique grade B 30/05/2011	10/02/2015		active		
diabète sucré type II [NIDD]	01/01/2006		active		

Antécédents

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude
hyperlipémie hypertension artérielle	09/02/2015		inactive		
infarctus du myocarde	09/02/2015		inactive		
cholécystectomie	09/02/2015		inactive		
fracture du tibia en 2012	09/02/2015		inactive		
colique néphrétique lithotripsie	01/01/2008		inactive		

Médications

Description	Début	Fin	Statut	Temporalité	Posologie	Instructions
CRESTOR (C) 20MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015		prescribed	chronic	2 compr. 1 x / jour2 pdt. souper	
PANTOPRAZOLE TEVA (C) 20MG - 100 compr. gastroresistant(s)	09/02/2015		prescribed	chronic	2 compr. 1 x / jour2 a jeun	a diminuer si po
CORUNO (C) 16MG - 42 comprimé(s) a action prolongee	09/02/2015		prescribed	chronic	1 compr. 1 x / jour1 pdt. dejeuner	
OLMETEC PLUS (C) 40MG/12,5MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015		prescribed	chronic	1 compr. 1 x / jour1 pdt. dejeuner	
CALCIUM CARBONATE 1250	09/02/2015		prescribed	chronic		
METFORMAX (C) 850MG - 120 compr. enrobe(s)	22/10/2012		prescribed	chronic	1 compr. enrobe(s) 2 x / jour1 pdt. dejeuner, 1 pdt. souper	

Vaccins

Description	Indications	Date	Statut	Commentaire	Cnk/Atc
Influvac S (2014-2015) (c)	seasonalinfluenza	10/10/2014	administrated		3139912/36
Boostrix (c)	diphtheria tetanus pertussis	22/10/2012	administrated		1734094/36

Avertissement : Les données présentes dans un SUMeHR ne peuvent être considérées comme exhaustives. Ceci est en concordance avec les principes du RSW. Ces données sont présentées à titre **purement indicatif** et ne dispensent jamais d'une **anamnèse circonstanciée**.

Patient

NISS 22.12.09-170.09
 Nom SULVOYE
 Prénom TOUDIE
 Sexe male
 Date de naissance 09/12/1922

Volontés du patient
 Refus de réanimation
 Refus de transfusion sanguine
 Accord pour euthanasie

Gestionnaire du DMG

INAMI 1.92729.10.004
 Nom MERSCH-MERSCH
 Prénom Laurent
 Date

Personne de contact

Nom TEST
 Prénom Albert 1
 Sexe male
 Date de naissance 11/11/1911
 Adresse Rue de Fernelmont, 11
 5020 Champion BE
 Email docjkk@tuckmachin
 Téléphone 228765

Vision du SUMeHR par les Médecins sur le site du RSW:

- Mr SULVOYE Toudie (09/12/1922) - Rapport résumé d'urgence - Fichier créé le 28/03/2018

Aperçu général | Volontés du patient | Allergies | Risques sociaux | Facteurs de risques | Diagnostics | Antécédents | Médications | Vaccins

Patient
 NISS 22.12.09-170.09
 Nom SULVOYE
 Prénom TOUDIE
 Sexe male
 Date de naissance 09/12/1922

Auteur
 INAMI 1.92729.10.004
 Profil Médecin
 Nom MERSCH-MERSCH
 Prénom Laurent

Volontés du patient
 Refus de réanimation
 Refus de transfusion sanguine
 Accord pour euthanasie

Gestionnaire du DMG
 INAMI 1.92729.10.004
 Nom MERSCH-MERSCH
 Prénom Laurent
 Date

Personne de contact
 Nom TEST
 Prénom Albert 1
 Sexe male
 Date de naissance 11/11/1911
 Adresse Rue de Fernelmont, 11
 5020 Champion BE
 Email docjkk@tuckmachin
 Téléphone 228765
 Langue maternelle fr

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire
Allergies Penicillines a large spectre	09/02/2015			oedème de Quincke
Risques sociaux minimex	04/02/2015			
Facteurs de risques tabagisme insuffisance rénale chronique	09/02/2015 09/02/2015			
Diagnostics oesophagite peptique grade B 30/05/2011 diabète sucré type II [NIDD]	10/02/2015 01/01/2006		active active	
Antécédents hyperlipémie hypertension artérielle infarctus du myocarde cholécystectomie fracture du tibia en 2012 colique néphrétique lithotripsie	09/02/2015 09/02/2015 09/02/2015 09/02/2015 01/01/2008		inactive inactive inactive inactive inactive	
Médications	Début	Fin	Statut	Temporalité
CRESTOR (C) 20MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015		prescribed	chronic
PANTOPRAZOLE TEVA (C) 20MG - 100 compr. gastroresistant(s)	09/02/2015		prescribed	chronic
CORUNO (C) 16MG - 42 comprimé(s) a action prolongee	09/02/2015		prescribed	chronic
OLMETEC PLUS (C) 40MG/12,5MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015		prescribed	chronic
CALCIUM CARBONATE 1250	09/02/2015		prescribed	chronic
METFORMAX (C) 850MG - 120 compr. enrobe(s)	22/10/2012		prescribed	chronic
Vaccins	Description	Indications	Date	Statut
Influvac S (2014-2015) (c)		seasonalinfluenza	10/10/2014	administrated
Boostrix (c)		diphtheria tetanus	22/10/2012	administrated

Avvertissement : Les données présentes dans un SUMeHR ne peuvent être considérées comme exhaustives. Ceci est en concordance avec les principes du RSW. Ces données sont présentes à titre **purement indicatif** et ne dispensent

Description	Début
Allergies Penicillines a large spectre	09/02/2015
Risques sociaux minimex	04/02/2015
Facteurs de risques tabagisme insuffisance rénale chronique	09/02/2015 09/02/2015
Diagnostics oesophagite peptique grade B 30/05/2011 diabète sucré type II [NIDD]	10/02/2015 01/01/2006
Antécédents hyperlipémie hypertension artérielle infarctus du myocarde cholécystectomie fracture du tibia en 2012 colique néphrétique lithotripsie	09/02/2015 09/02/2015 09/02/2015 09/02/2015 01/01/2008
Médications	Début
CRESTOR (C) 20MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015
PANTOPRAZOLE TEVA (C) 20MG - 100 compr. gastroresistant(s)	09/02/2015
CORUNO (C) 16MG - 42 comprimé(s) a action prolongee	09/02/2015
OLMETEC PLUS (C) 40MG/12,5MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015
CALCIUM CARBONATE 1250	09/02/2015
METFORMAX (C) 850MG - 120 compr. enrobe(s)	22/10/2012
Vaccins	Indications
Influvac S (2014-2015) (c)	seasonalinfluenza
Boostrix (c)	diphtheria tetanus

Vision du SUMeHR par les Médecins sur le site du RSW:

- Mr SULVOYE Toudie (09/12/1922) - Rapport résumé d'urgence - Fichier créé le 28/03/2018

Aperçu général | Volontés du patient | Allergies | Risques sociaux | Facteurs de risques | Diagnostics | Antécédents | Médications | Vaccins

Patient
NISS 22.12.09-170.09
Nom SULVOYE
Prénom TOUDIE
Sexe male
Date de naissance 09/12/1922

Auteur
INAMI 1.92729.10.004
Profil Médecin
Nom MERSCH-MERSCH
Prénom Laurent

Volontés du patient
Refus de réanimation
Refus de transfusion sanguine
Accord pour euthanasie

Gestionnaire du DMG
INAMI 1.92729.10.004
Nom MERSCH-MERSCH
Prénom Laurent
Date

Personne de contact
Nom TEST
Prénom Albert 1
Sexe male
Date de naissance 11/11/1911
Adresse Rue de Fernelmont, 11
5020 Champion BE
Email docjkk@tuckmachin
Téléphone 228765
Langue maternelle fr

Allergies

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBUI/ICPC/ICD
Penicillines a large spectre	09/02/2015			oedème de Quincke		-/-

Risques sociaux

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBUI/ICPC/ICD
minimex	04/02/2015					-/-

Facteurs de risques

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBUI/ICPC/ICD
tabagisme	09/02/2015					-/P17/E17.0
insuffisance rénale chronique	09/02/2015					-/U99/N18.9

Diagnostics

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBUI/ICPC/ICD
oesophagite peptique grade B	30/05/2011					-/-
diabète sucré type II [NIDD]	01/01/2006					-/T90/E11

Antécédents

Description	Début
hyperlipémie hypertension artérielle	09
infarctus du myocarde	09
cholécystectomie	09
fracture du tibia en 2012	09
colique néphrétique lithotripsie	01

Médications

Description	Début
CRESTOR (C) 20MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015
PAINTOPRAZOLE TEVA (C) 20MG - 100 compr. gastroresistant(s)	09/02/2015
CORUNO (C) 16MG - 42 comprime(s) a action prolongee	09/02/2015
OLMETEC PLUS (C) 40MG/12,5MG - 98 compr. pellicule(s)	09/02/2015
CALCIUM CARBONATE 1250	09/02/2015
METFORMAX (C) 850MG - 120 compr. enrobe(s)	22/03/2018

Vaccins

Description
Influvac S (2014-2015) (c)
Boostrix (c)
tetanus
pertussis

Avertissement : Les données présentes dans un SUMEHR ne peuvent être considérées comme exhaustives. Ceci est en concordance avec les principes du RSW. Ces données sont présentes à titre purement indicatif et ne dispensent jamais d'une anamnèse circonstanciée.

Avertissement : Les données présentes dans un SUMEHR ne peuvent être considérées comme exhaustives. Ceci est en concordance avec les principes du RSW. Ces données sont présentes à titre purement indicatif et ne dispensent jamais d'une anamnèse circonstanciée.

Prime de pratique intégrée 2018 & 2019? - critère 2/10

SUMeHR > 25% des DMG : Plan

1. Contenu du SUMeHR

2. Accès aux données (en fonction des prestataires)

3. FAQ des médecins généralistes concernant le SUMeHR

4. Le « bon » SUMeHR et le « super » SUMeHR.

Avant toute chose, il faut que le patient ait donné son consentement éclairé aux partages de ses données de santé (création des portes)

Accès aux données santé

SUMeHR

Contact Report

*J'ai bien
compris et je
donne mon
consentement*



Copyright

Afin d'accéder aux données de santé du patient, le médecin doit aussi avoir un lien thérapeutique avec lui (carte d'identité -> lien thérapeutique = clé)

Acces aux données santé

SUMeHR

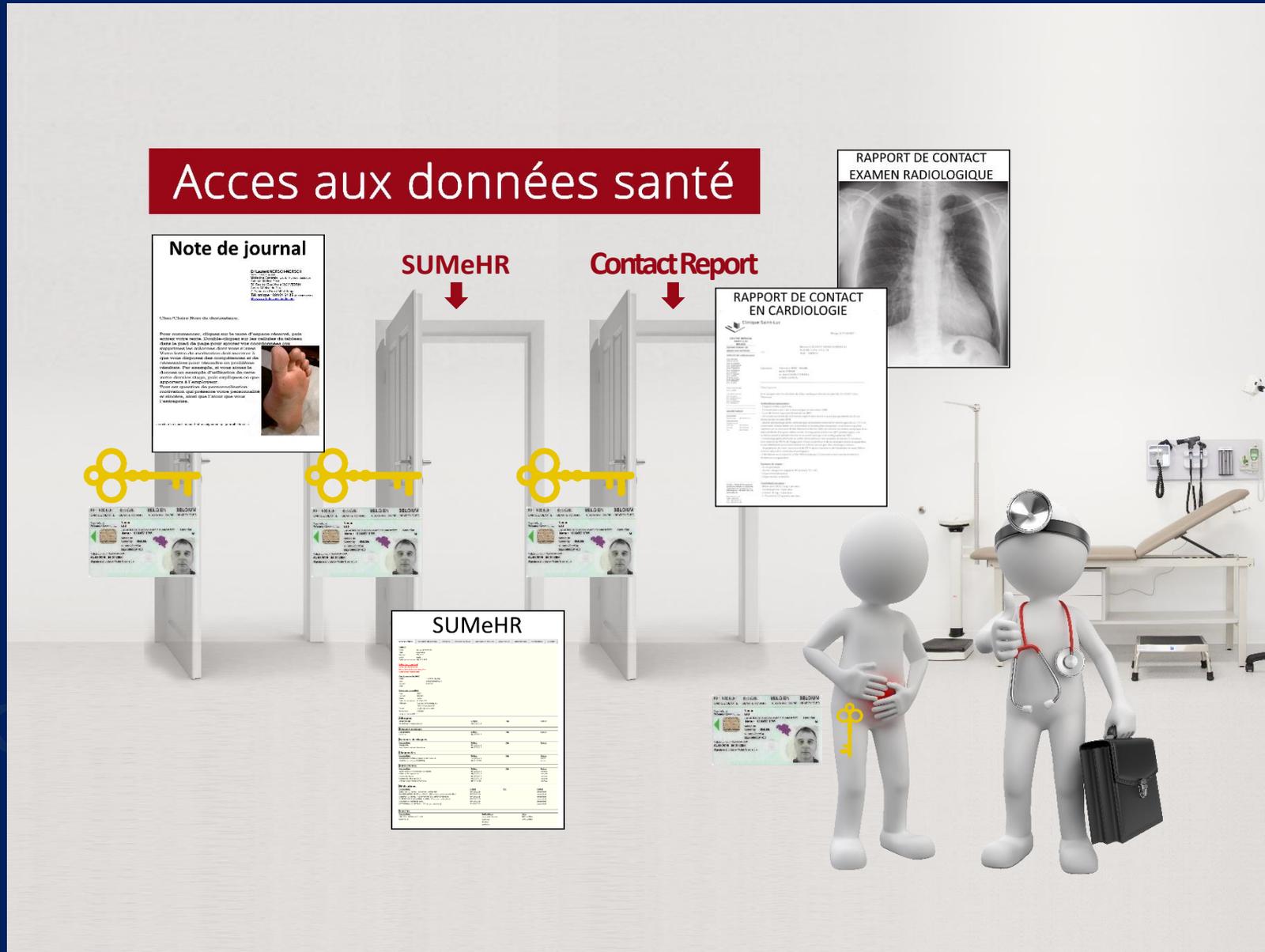
Contact Report



Copyright

Reservés

Ce lien thérapeutique ouvre l'accès du médecin au SUMeHR et à toutes les autres données de santé (durée = 15 mois ou durée = 24h si au PMG)



Parfois lors de la consultation les MG prennent connaissance ...

Accès aux données santé

SUMeHR

Contact Report



eservés

Copyri

... d'informations ultrasensibles (traitement par Viagra, toxicomanie, séropositif, ...) que le patient ne souhaite pas partager (sauf avec certains médecins si besoin)

Accès aux données santé

SUMeHR

Contact Report



Copyright

Il est dès lors conseillé de ne pas mettre ces données ultrasensibles dans un SUMeHR mais plutôt de les mettre dans un rapport de contact ...

Accès aux données santé



Copyright

Parce qu'un rapport de contact de **médecin** ne pourrait être accessible que par un autre **médecin** (PMG/Urgentiste = OUI - Pharmacien/dentiste = NON)

Acces aux données santé

SUMeHR

Contact Report



Copyright

Reservés

Et on peut indiquer dans un item du SUMeHR que certaines données ultrasensibles se trouvent dans tel rapport de contact

Acces aux données santé

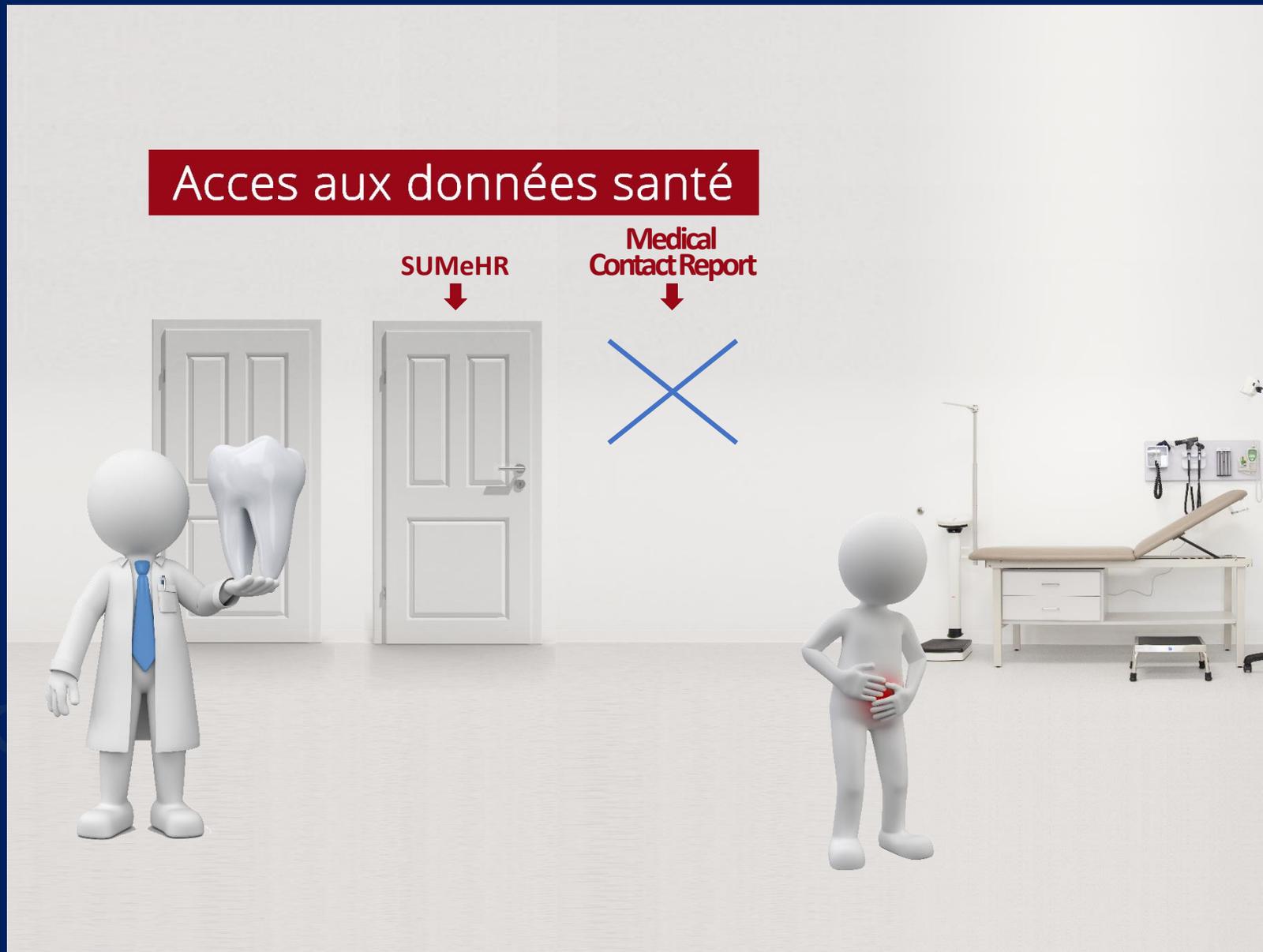
SUMeHR

Contact Report

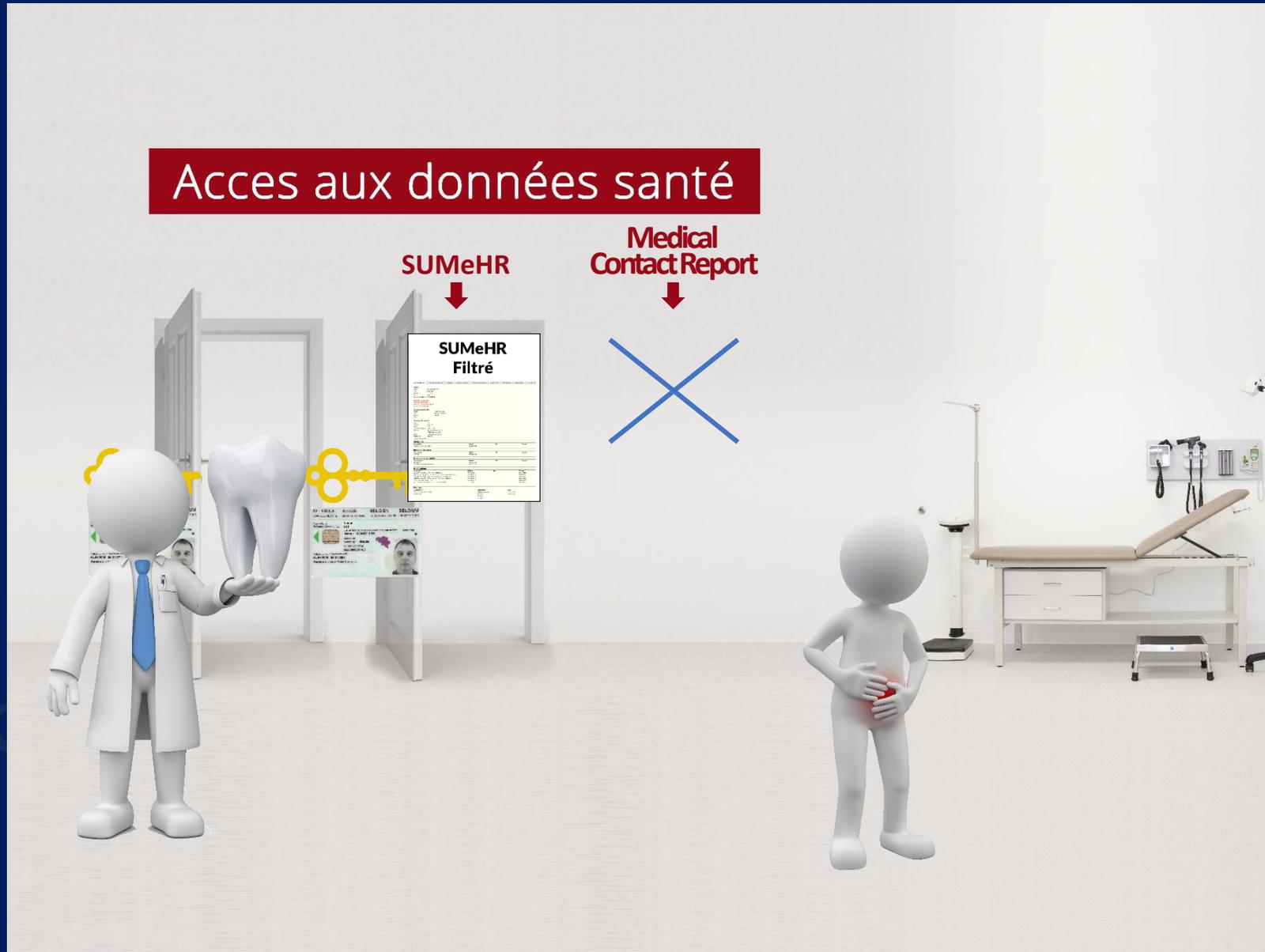
Attention!
Données
ultra-
sensibles
là:



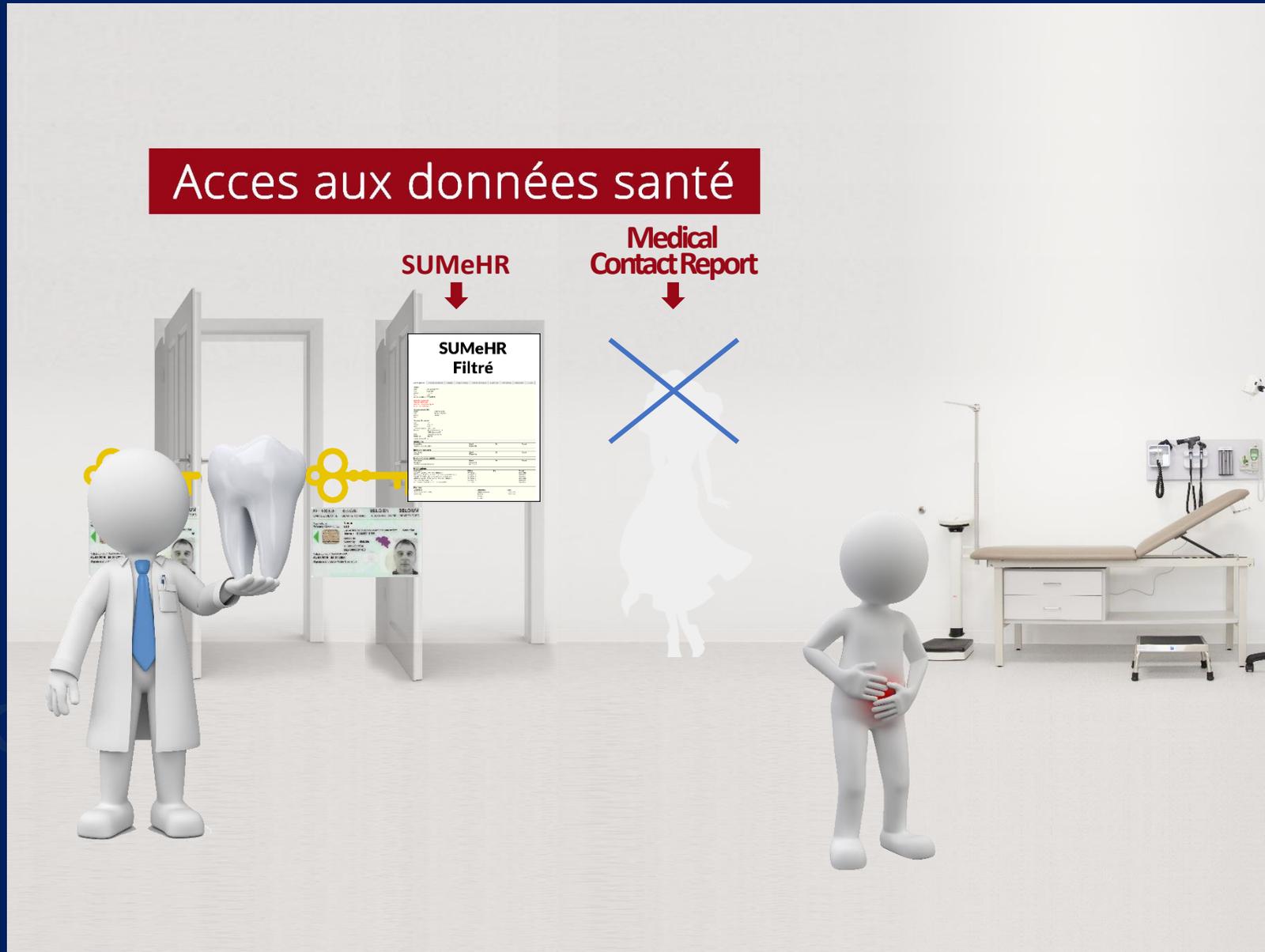
Par contre si le patient va chez le dentiste, le dentiste ne peut jamais avoir accès aux rapports de contact de médecin (pas de porte)



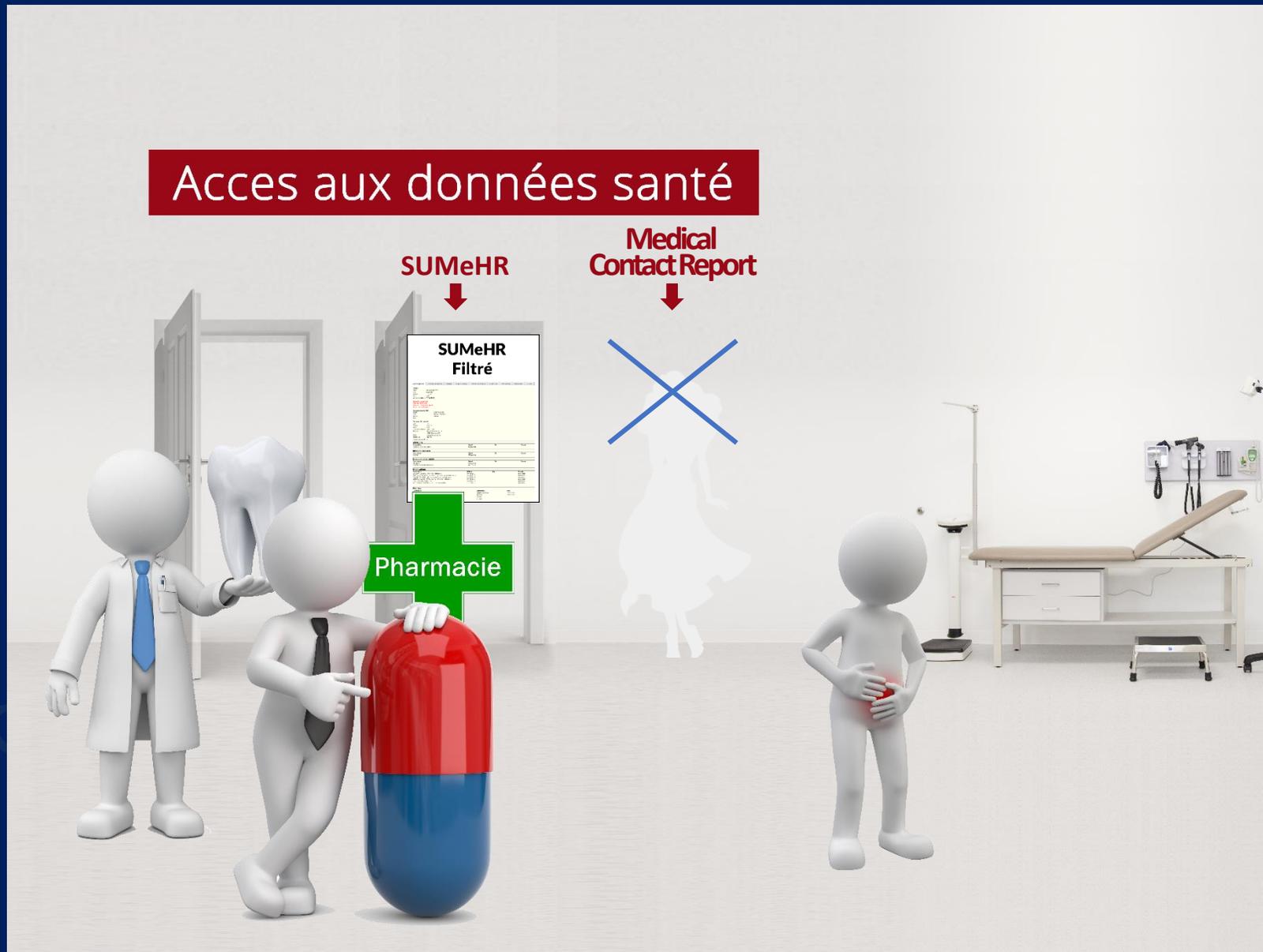
Dans le cadre d'un lien thérapeutique, le dentiste obtiendra l'accès à certains documents dont le SUMeHR **Filtré** mais pas au rapport de contact des médecins



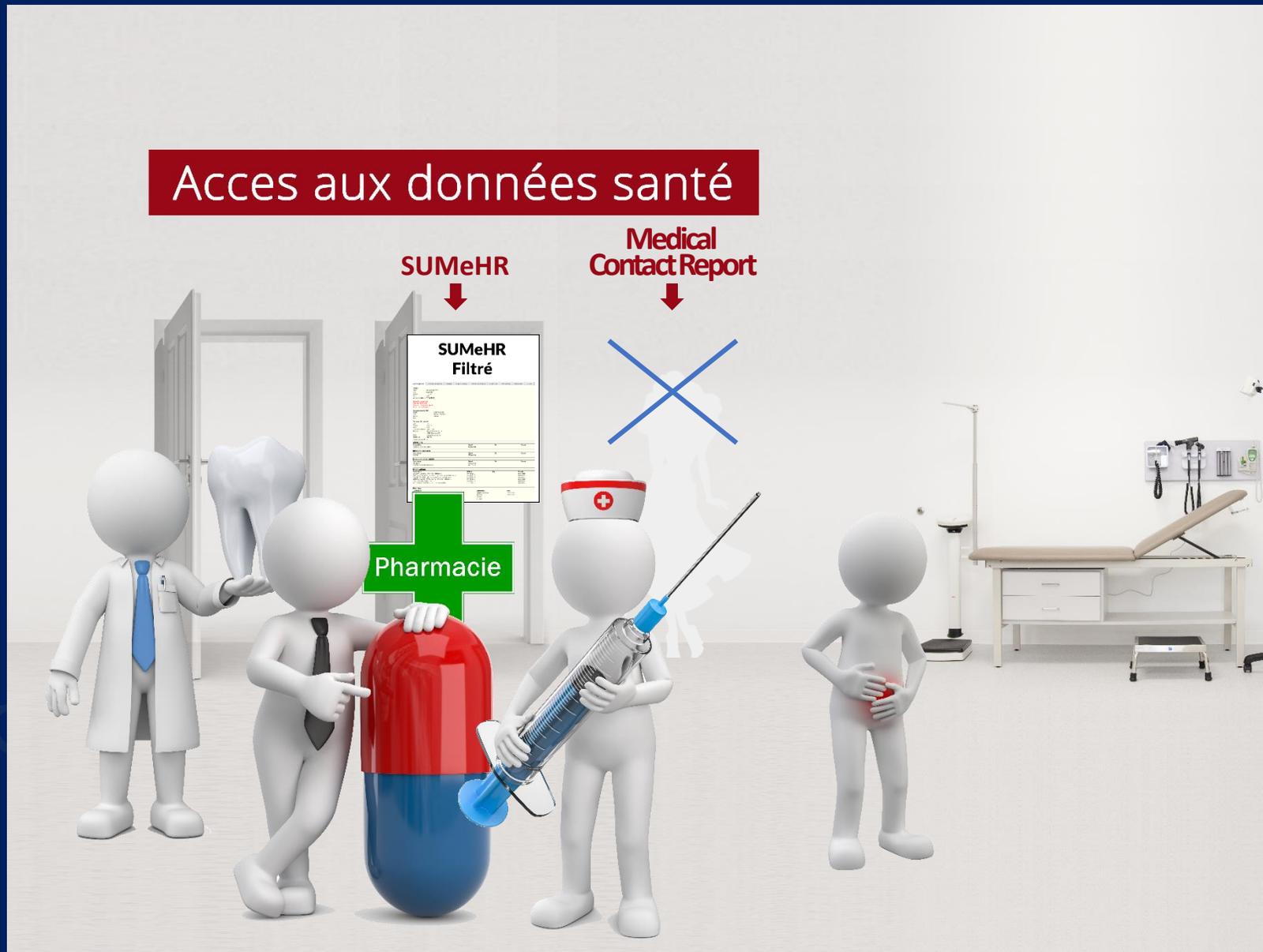
Il n'y a donc pas de problème à mettre des données ultrasensibles dans un rapport de contact de médecin (pas de porte)



Même chose si le patient va chez son pharmacien :
Accès au SUMeHR filtré mais pas d'accès au rapport de contact de Médecin



... et même chose pour les infirmier(e)s :
Accès au SUMeHR filtré mais pas d'accès au rapport de contact de Médecin

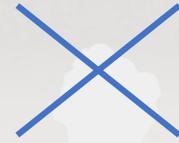


SUMeHR Filtré : Késéksa?

Acces aux données santé

SUMeHR

Medical
Contact Report



Pharmacie



Copyright

Reservés

Accès SUMeHR : Pharmaciens, Dentistes & Infirmiers

= SUMeHR Filtré

- [+] Données administratives du patient
- [+] Date de création du SUMeHR
- [+] Auteur du SUMeHR
- [+] Dépositaire du DMG
- [+] Personnes de contact
- [+] Prestataires de soins de contact
- [+] Risques sociaux
- ~~[+] Volontés du patient~~
- [+] Allergies & Intolérances médicamenteuses
- [+] Facteurs de risques
- ~~[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)~~
- ~~[+] Antécédents~~
- [+] Médication active du patient
- [+] Vaccins administrés

Items
Administratifs

Items
Médicaux

Accès SUMeHR : Pharmaciens, Dentistes & Infirmiers

= SUMeHR Filtré

- [+] Données administratives du patient
- [+] Date de création du SUMeHR
- [+] Auteur du SUMeHR
- [+] Dépositaire du DMG
- [+] Personnes de contact
- [+] Prestataires de soins de contact
- [+] Risques sociaux

Items
Administratifs

~~[+] Volontés du patient~~

Items non ~~[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses~~

visibles

~~[+] Facteurs de risques~~

~~Insuffisance rénale chronique~~

A copier

~~[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)~~

~~[+] Antécédents~~

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

Items
Médicaux

Vision du SUMeHR : Pharmaciens, Dentistes & Infirmiers = SUMeHR Filtré

<u>Patient</u>	
NISS	22.12.09-170.09
Nom	Sulvoye
Prénom	Toudie
Sexe	female
Date de naissance	09/12/1922

Allergies	
<u>Description</u>	<u>Début</u>
ANTIBIOTIQUES BETA-LACTAMES -> PENICILLINES	26/05/2014

Risques sociaux	
<u>Description</u>	<u>Début</u>
NEVROSE D'ANGOISSE	26/05/2014

Facteurs de risques	
<u>Description</u>	<u>Début</u>
DIABETE DE TYPE II	
INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE	

Médications	
<u>Description</u>	<u>Début</u>
UNI DIAMICRON COMPR. LIB. MODIF. 90X 60MG	26/06/2017
L-THYROXINE COMPR 112X 50 MCG	18/11/2015
LOORTAN COMPR 98X 100MG	18/11/2015
METFORMINE TEVA COMPR 100X 850MG	18/11/2015
PANTOMED COMPR EC 100X 40MG	18/11/2015

Vaccins	
<u>Description</u>	<u>Indications</u>
GRIPPE-INFLUENZA TEDIVAX PRO ADULTO	seasonalinfluenza diphtheria tetanus
GRIPPE-INFLUENZA TEDIVAX PRO ADULTO	seasonalinfluenza diphtheria tetanus

Avertissement : Les données présentes dans un SUMEHR ne peuvent être considérées comme exhaustives.

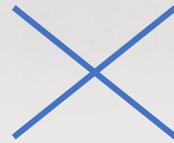
A copier

~~Diagnostics (problèmes)
Antécédents~~

Par ailleurs si le patient va chez son kiné, le patient ne peut pas lui donner accès à son SUMeHR (pas de porte)

Accès aux données santé

SUMeHR
↓
Medical
Contact Report
↓



Copyright

Reservés

Même dans le cadre d'un lien thérapeutique, le kiné ne peut avoir d'accès à son SUMeHR

Accès aux données santé

SUMeHR

Medical Contact Report



Copyright

Or le kiné souhaiterait accéder à ces informations utiles pour procurer des meilleurs soins

Accès aux données santé

SUMeHR



Medical
Contact Report



Copyright

Reservés

Accès différent aux documents en fonction du prestataire de soins : Matrice d'accès 2019 (évolutive)

Type de document	Catégorie de prestataire de soins AR78												
	Médecin	Sage-femme	Pharmacien Biologiste	Pharmacien Hospitalier	Pharmacien	Dentiste	Infirmier	Kiné	Ergo	Logopède	Diététicien	Podologue	Autre
Sumehr	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Partiel	Partiel	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Schéma de médication	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Note patient	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Note de journal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rapport de contact	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
Trajets de soins	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Oui	Limité*	Limité*	Limité*	Oui	Oui	Limité
Mesures de « telemonitoring »	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Oui	Limité*	Limité*	Limité*	Oui	Oui	Limité
Documents hospitaliers standards	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
Imagerie médicale	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
Passeport BeCoag	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
Documents de santé à caractère psychiatrique	Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné

Remarques et précisions :

- L'accès « partiel » au sumehr signifie plus précisément l'accès aux éléments de médication et de vaccination, aux allergies, aux intolérances médicamenteuses et aux facteurs de risques. Cet accès est conditionné par l'existence d'une relation thérapeutique individuelle avec le prestataire de soins au niveau du RSW.
- Les « documents hospitaliers standards » couvrent l'ensemble des documents tels que les lettres de sortie, les résultats de laboratoires, les lettres de transfert qui ne font pas l'objet d'une ligne spécifique.
- Un accès dénoté « limité » signifie que l'accès du professionnel est limité aux documents émis par un professionnel de la même catégorie ; l'accès « limité* » exprime que les infirmiers, les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et des logopèdes peuvent accéder aux documents de l'ensemble de ces 4 catégories.
- L'accès dénoté « conditionné » rappelle que l'accès aux documents à caractère psychiatrique est limité aux professionnels de la santé accrédités explicitement et distinctement pour ce domaine.
- Le passeport BeCoag est mis disposition par les patients hémophiles qui le souhaitent au travers du portail BeCoag.

Accès différent aux documents en fonction du prestataire de soins en 2019 :

Les notes de journal (≡ feuilles de liaison qui restent à domicile) sont accessibles par tous

Les schémas de médication

- Accessibles aux médecins (& sages-femmes) + **infirmiers, dentistes et pharmaciens.**
- Pas accessibles aux kinés, diététiciens, podologues, autres...

Les trajets de soins

- Accessibles aux médecins (& sages-femmes) + **infirmiers, diététiciens et podologues.**
- Pas accessibles aux dentistes, pharmaciens, kinés, autres...

Les rapports de contacts (rapports spécialisés ou rapports qu'on dépose nous-même)

- Accessibles aux médecins (& sages-femmes) + **profession concernée (infi = ok par autre infi)**
- Pas accessibles aux autres que la profession concernée (kiné ne peut pas voir rapport infi ni rapport médecin, ...)

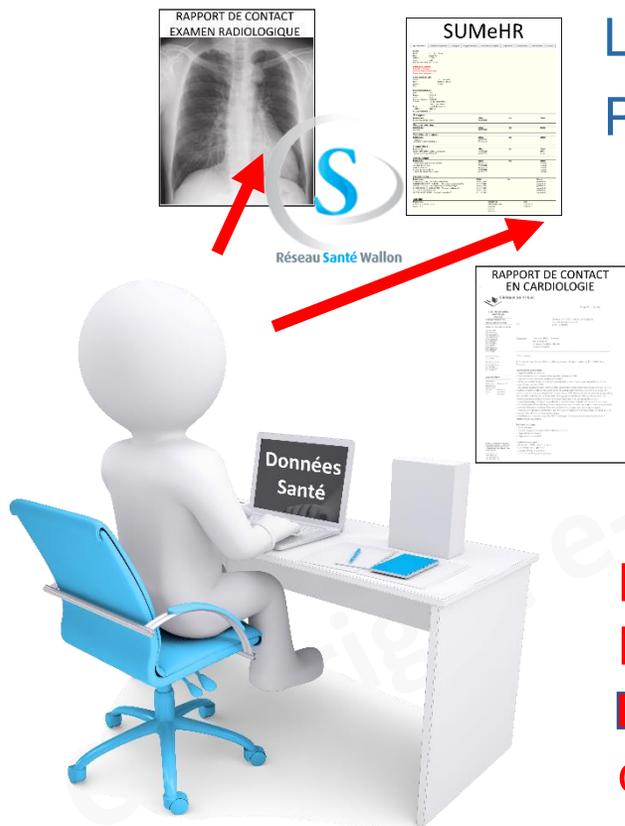
Les notes des patients

- Accessibles aux médecins (& sages-femmes)
- Pas accessibles aux autres (infirmiers, dentistes, pharmaciens, kinés, diététiciens, podologues, ...)

Accès des patients aux données de santé sur le RSW

Le partage avec le patient devient obligatoire (souhait politique).

Une grande majorité des patients souhaite obtenir l'accès à l'ensemble de leurs données santé.



Les médecins disposent de 4 options à l'émission de leurs rapports
Pour partager avec le patient il faut choisir une des 3 premières :

- 1) Je rends ce document immédiatement accessible au patient.
- 2) Je rends ce document accessible au patient dans un délai de 30 jours
- 3) Je rends ce document potentiellement accessible au patient (nécessite intervention du médecin traitant pour libérer l'accès)
- 4) Je rends ce document inaccessible au patient de façon irréversible (seul l'auteur pourrait modifier ce statut).

Partage
= possible

Partage
= impossible

L'option 4 devrait-être réservé à l'ultraconfidentiel (Ex : Psychiatrie, ...)
Malheureusement pour les médecins spécialistes = souvent option par défaut
➔ Rôle à jouer des MS avec soutien de e-Santé Wallonie qui rencontre directions & conseils médicaux.

Evolution de mentalité des MG

Concernant le partage des données de santé avec les patients

Pour les MG : décision du FAGW à partir du 02/10/2018 de mettre l'accès au patient par défaut sur le site RSW



Réseau Santé Wallon - Espace Professionnel

Mes patients

Ajouter un li

Mon profil

Gestion des paramètres

Lorsque je publierai un document (SUMEHR, note, rapport,...) dont je suis l'auteur sur InterMed, son statut par défaut sera « Accessible au patient ».

oui immédiatement

Certains hôpitaux et laboratoires privés permettent aux patients de consulter leurs documents via le portail du RSW. Afin de vous assurer la primeur de la lecture de ces documents, la plupart de ceux-ci sont bloqués en attente d'une libération de votre part.

Nous vous offrons la possibilité de libérer l'accès aux documents automatiquement lors de la publication d'un Sumehr pour le patient en question (ce que vous évitera de devoir libérer l'accès de ces documents un à un via le portail du RSW).

En choisissant l'option 'A chaque publication d'un sumehr pour un patient, je lui donne accès à tous les documents qui ont le statut « libérable par le Médecin traitant » et « libérables endéans les 30 jours », l'accès à ses documents sera activé lors de la publication d'une nouvelle version d'un Sumehr.

A chaque publication d'un sumehr pour un patient, je lui donne accès à tous les documents qui ont le statut « libérable par le Médecin traitant » et « libérables endéans les 30 jours »:

oui

Accès du patient à mon SUMeHR =

oui immédiatement

oui dans un délai de 30 jours

non

Lorsque je publie un SUMeHR
je libère l'accès à certains rapports :

oui

non

Evolution de mentalité des MG

Concernant le partage des données de santé avec les patients

- Je rends ce document immédiatement accessible au patient. ———→ OUI (pas de changement)
- Je rends ce document accessible au patient dans un délai de 30 jours ———→ devient OUI immédiatement
- Je rends ce document potentiellement accessible au patient (nécessite intervention du médecin traitant pour libérer l'accès) ———→ devient OUI immédiatement
- Je rends ce document inaccessible au patient de façon irréversible (seul l'auteur pourrait modifier ce statut). ———→ NON (pas de changement)

publication d'un Sumehr pour le patient en question (ce que vous éviterez de devoir libérer l'accès de ces documents un à un via le portail du RSW).

En choisissant l'option 'A chaque publication d'un sumehr pour un patient, je lui donne accès à tous les documents qui ont le statut « libérable par le Médecin traitant » et « libérables endéans les 30 jours », l'accès à ses documents sera activé lors de la publication d'une nouvelle version d'un Sumehr.

A chaque publication d'un sumehr pour un patient, je lui donne accès à tous les documents qui ont le statut « libérable par le Médecin traitant » et « libérables endéans les 30 jours »:

oui

Lorsque je publie un SUMeHR

je libère l'accès à certains rapports :

oui
 non

Le patient peut décider de ce qu'il veut partager ou non :

1) Refuser l'accès à son dossier à un prestataire particulier

Réseau Santé Wallon - Espace Patient

Accueil Mes documents **Mes autorisations d'accès** Mon historique des accès Mon consentement Mes services Mon profil

Liste de prestataires de soins ayant l'autorisation d'accès

i Vous trouverez ci-dessous la liste des prestataires de soins qui ont l'autorisation d'accès à votre dossier. Vous pouvez également en exclure. Attention, l'exclusion concerne l'accès à l'ensemble de votre dossier et non à l'accès de certains documents en particulier à partir de la liste des documents.

[+ Ajouter une autorisation d'accès](#)
[+ Ajouter une exclusion](#)

Afficher : [Tous](#) | [En cours](#) | [Expirés](#)

- Aide-soignante
- Ambulance premier secours
- Assistant en pharmacie
- Audicien
- Audiologue
- Bandagiste
- Dentiste
- Diététicien
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Kinésithérapeute
- Logopède
- Médecin**
- Orthésiste/Prothésiste
- Orthoptiste
- Pharmacien
- Pharmacien biologiste
- Podologue
- Sage-femme
- Technicien de laboratoire médical
- Technicien d'imagerie médicale
- Transporteur de patient (non urgent)

vous pouvez en ajouter et vous pouvez également restreindre

Le patient peut décider de ce qu'il veut partager ou non :

2) Refuser l'accès d'un document à un prestataire particulier



Réseau Santé Wallon - Espace Patient

SULVOYE TOUDIE - M, 9/12/1922

Informations document

Date	Type	Auteur	Service	Site	Accès Patient	
18/04/2018	Rapport de consultation	MERSCH-MERSCH Laurent	-	-	oui	Voir

Accessibilité du document

Changer statut :

- Ce document est accessible par tous les prestataires de soins ayant une autorisation d'accès sauf.
- Ce document est accessible uniquement par:

aucun résultat

Ajouter une interdiction :

Prestataire de soins

Nom

Dallaturca Meidhi (Infirmier) [Inami:48298773568]

Ajouter

Le patient peut aussi voir qui a accédé à ses documents : Traçabilité



Réseau Santé Wallon - Espace Patient

Accueil Mes documents Mes autorisations d'accès **Mon historique des accès** Mon consentement Mes services Mon profil

SULVOYE TOUDIE - M, 9/12/1922

Informations document

Date	Type	Auteur	Service	Site	
18/04/2018	Rapport de consultation	MERSCH-MERSCH Laurent	-	-	Gérer

Liste des accès au document

Date ▾	Utilisateurs
29/06/2018 (10:15)	BOURDEAUD'HUI Arjun Alexis (Médecin)
22/06/2018 (11:19)	VANDENBERGHE André Jean (Médecin)
20/06/2018 (13:31)	POLLET Isabelle (Infirmier)
8/06/2018 (18:56)	MERSCH-MERSCH Laurent Pierre E (Médecin)
6/06/2018 (11:58)	GILLET Pierre Georges (Médecin)
1/06/2018 (10:31)	GILLET Pierre Georges (Médecin)
22/05/2018 (12:58)	DEFOUR Thierry André H (Médecin)
22/05/2018 (12:42)	SABOT Jean Pierre A (Médecin)
18/05/2018 (10:49)	DEFOUR Thierry André H (Médecin)
17/05/2018 (14:24)	DEFOUR Thierry André H (Médecin)

1 2 3

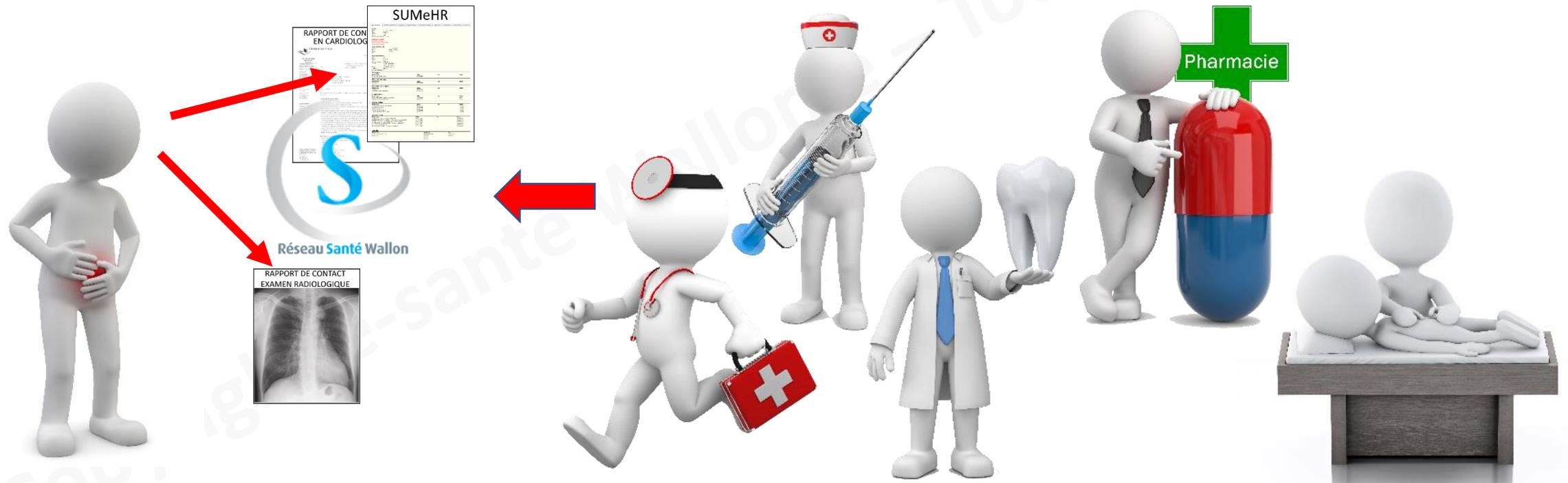
Copyright

Evolution de mentalité des patients

Concernant le partage de leurs données de santé

Comme la grande majorité des patients n'a pas de donnée ultrasensible à cacher :

Ils souhaitent partager l'ensemble de leurs données santé avec tous les prestataires de soins qu'ils consultent si cela peut-être utile à améliorer la qualité de leurs soins.



Demandes des Pharmaciens, Dentistes & Infirmiers

Concernant l'accès aux données de santé



Pharmaciens :

Accès aux problèmes et diagnostics

Ex : Insuffisance rénale chronique? Insuffisance hépatique?...

Ex : Béta-bloquant prescrit pour HTA ou décompensation cardiaque?

Accès aux antécédents

Ex : Insuffisance rénale aiguë sous AINS en 2007



Dentistes :

Idem : accès aux problèmes, diagnostics & ATCD

Ex : Prescription d'ibuprofen contre-indiquée?



Infirmiers :

Idem : accès aux problèmes, diagnostics & ATCD

Ex : Toilette d'un patient qui a une fracture vertébrale

Demande des kinés :

Concernant l'accès aux données de santé



Union des
Kinésithérapeutes de
Belgique

Données en rapport avec le patient et sa pathologie

- Allergies
 - pour les traitements d'uro-gynéco, il est important de savoir si la patiente est allergique au latex étant donné l'utilisation de gants ou de protège sonde en latex.
 - Eczéma de contact avec les crèmes de massages
- Images et protocoles
 - des radios, scan, IRM, ... : permet au kinésithérapeute de se rendre compte de la fracture, l'ostéosynthèse réalisée, mise en place d'une prothèse, le hernie discale, ...
 - Lymphoscintigraphie dans le cadre des lymphoedèmes
- Tous les résultats qui entrent dans le cadre d'un bilan
 - urodynamique,
 - ORL dans le cadre des problèmes vestibulaires, mais aussi du protocole de la radio de la nuque
 - neurologie
 - épreuve fonctionnelle dans le cadre de pathologie respiratoire et cardiaque, ECG,
- Volonté du patient
 - dans le cadre des soins palliatifs, il est important que le kinésithérapeute sache certaines choses afin d'ajuster son discours
 - si le patient est au courant de son état,
 - sa position par rapport à l'euthanasie
- Schéma de médication :
 - pour le kinésithérapeute qui pratique la technique du crochetage, il est important de savoir si le patient prend du Sintron car alors il pratique son crochetage d'une autre manière. Sinon risque d'hémorragie.
 - Dans le cadre de pathologie d'incontinence urinaire, il est important de connaître la médication du patient car certains médicaments ont une action diurétique.
 - Dans le cadre d'un revalidation cardiaque, il est important de savoir quel médicament prend le patient
- Diagnostic et autres pathologies
 - il est important de savoir si le patient est dépressif pour la prise en charge de celui-ci, l'abord sera différent. Il est important de savoir si le patient a un cancer ou des métas, les techniques utilisées seront aussi adaptées. Prenons la kiné pour une pneumonie chez un patient ayant un cancer du poumons, il est important d'adapter notre force et savoir aussi que ce patient sera plus fatigable.
- Les antécédents
 - les connaître donne une précision quant à l'état du patient : est-ce sa première entorse de la cheville ? Sommes nous en face d'un patient lombalgique chronique ?

Allergies

- pour les traitements d'uro-gynéco, il est important de savoir si la patiente est allergique au latex étant donné l'utilisation de gants ou de protège sonde en latex.
- Eczéma de contact avec les crèmes de massages

Schéma de médication :

- pour le kinésithérapeute qui pratique la technique du crochetage, il est important de savoir si le patient prend du Sintron car alors il pratique son crochetage d'une autre manière. Sinon risque d'hémorragie.
- Dans le cadre de pathologie d'incontinence urinaire, il est important de connaître la médication du patient car certains médicaments ont une action diurétique.
- Dans le cadre d'un revalidation cardiaque il est important de savoir quel médicament prend le patient

Les antécédents

- les connaître donne une précision quant à l'état du patient : est-ce sa première entorse de la cheville ? Sommes nous en face d'un patient lombalgique chronique ?

Evolution de mentalité des MG

Concernant le partage des données de santé

Sondage 3 questions à l'AG du RGN du 13/06/2018 et à l'AG de GAMENA du 20/06/2018

Dans le cadre d'un lien thérapeutique entre le prestataire de soins et son patient :

- Accepteriez-vous que le SUMeHR soit complètement accessible aux pharmaciens, dentistes & infirmiers (SUMeHR filtré → SUMeHR complet)?

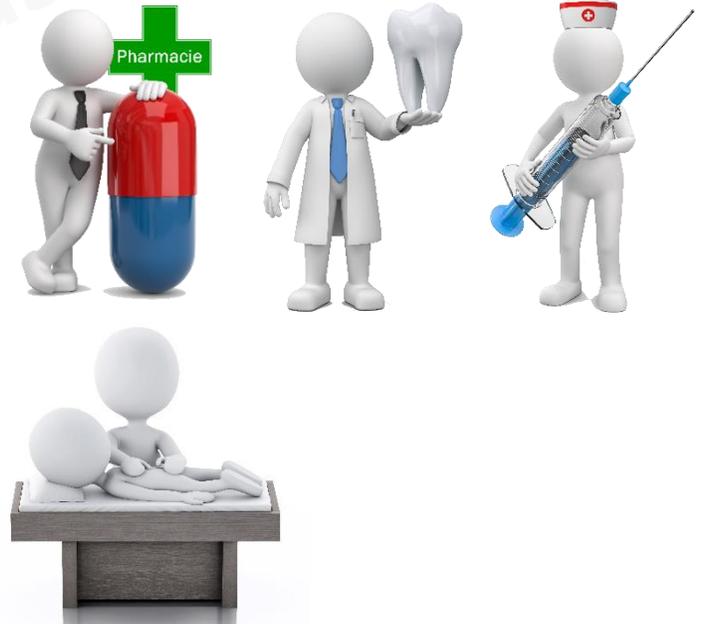
Question 1 : OUI – NON (Réponse = OUI)

- Accepteriez-vous que le SUMeHR soit accessible aux kinés
De manière filtrée?

Question 2 : OUI – NON (Réponse = OUI)

De manière complète?

Question 3 : OUI – NON (Réponse = NON)



Prime de pratique intégrée 2018 & 2019? - critère 2/10

SUMeHR > 25% des DMG : Plan

1. Contenu du SUMeHR
2. Accès aux données (en fonction des prestataires)
- 3. FAQ des médecins généralistes concernant le SUMeHR**
4. Le « bon » SUMeHR et le « super » SUMeHR.

Question 1: Si j'envoie un SUMeHR, est-ce que tout est bien sécurisé?

Réponse :

La sécurité est assurée par RSW :

- Audit de sécurité en 2010
- Audit de sécurité en 2014 (avec tests de pénétrations, analyse de la gouvernance, etc...)
- Planification du plan de sécurité pour 2015
- Engagement d'un CSSI (budget de 60.000€/an +/-)
- Dans le cadre du RGDP, engagement en 2018 d'un DPD (délégué à la protection des données)



Question 2: Un SUMeHR peut-il être lu par un médecin d'assurance?

Réponse :

Non : pas de porte en tant que médecin conseil

NB : Le patient peut aussi toujours voir qui a accédé à son dossier (traçabilité)

SULVOYE TOUDIE - M, 9/12/1922

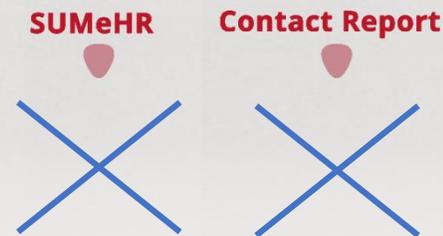
Informations document

Date	Type	Auteur	Service	Site	
18/04/2018	Rapport de consultation	MERSCH-MERSCH Laurent			Gérer

Liste des accès au document

Date	Utilisateurs
29/06/2018 (10:15)	BOURDEAUD'HUI Arjun Alexis (Médecin)
22/06/2018 (11:19)	VANDENBERGHE André Jean (Médecin)
20/06/2018 (13:31)	POLLET Isabelle (Infirmier)
8/06/2018 (18:56)	MERSCH-MERSCH Laurent Pierre E (Médecin)
6/06/2018 (11:58)	GILLET Pierre Georges (Médecin)
1/06/2018 (10:31)	GILLET Pierre Georges (Médecin)
22/05/2018 (12:58)	DEFOUR Thierry André H (Médecin)
22/05/2018 (12:42)	SABOT Jean Pierre A (Médecin)
18/05/2018 (10:49)	DEFOUR Thierry André H (Médecin)
17/05/2018 (14:24)	DEFOUR Thierry André H (Médecin)

Acces aux données santé



Question 3: Je ne suis pas certain que mon patient ait envie que le dentiste qu'il consulte sache qu'il prend du Viagra (ou est toxicomane, ...)

Réponse :

- 1) Le MG peut décider avec son patient de ne pas partager certaines données ultrasensibles (« item décoché » ou « statut non relevant » dans le SUMeHR publié)

antécédents	
<input checked="" type="checkbox"/> healthcarelement	colique néphrétique lithotripsie
<input checked="" type="checkbox"/> healthcarelement	hyperlipémie hypertension artérielle
<input checked="" type="checkbox"/> healthcarelement	infarctus du myocarde
<input checked="" type="checkbox"/> healthcarelement	cholécystectomie
<input type="checkbox"/> healthcarelement	appendicite
<input checked="" type="checkbox"/> healthcarelement	fracture du tibia en 2012

Statut
passif, non relevant
Protection
<input type="checkbox"/> Affichage <input checked="" type="checkbox"/> Export
<input type="checkbox"/> Impression

- 2) Données ultrasensibles SUMeHR → Rapport de contact (visible uniquement par médecin)



Démonstration dans Health-One

Question 4: Peut-on me reprocher d'envoyer un SUMeHR incomplet?

Réponse :

Non : mieux vaut envoyer un SUMeHR incomplet que de ne pas envoyer de SUMeHR

Avertissement : Les données présentes dans un SUMeHR ne peuvent être considérées comme exhaustives. Ceci est en concordance avec les principes du RSW. Ces données sont présentes à titre **purement indicatif** et ne dispensent jamais d'une anamnèse circonstanciée.

Prime de pratique intégrée 2018 & 2019? - critère 2/10

SUMeHR > 25% des DMG : Plan

1. Contenu du SUMeHR
2. Accès aux données (en fonction des prestataires)
3. FAQ des médecins généralistes concernant le SUMeHR
- 4. Le « bon » SUMeHR et le « super » SUMeHR.**

Le « bon » SUMeHR de l'enfant



[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de con

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances méd

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

CALENDRIER DE VACCINATION 2018

Recommandé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

	Nourrissons					Enfants et adolescents				Adultes		
	8 sem. 2 mois	12 sem. 3 mois	16 sem. 4 mois	12 mois	15 mois	5-6 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	♀	tous les 10 ans	65 ans
Polioomyélite	●	●	●		●	●			●	●	▲	
Diphtérie	●	●	●		●	●			●	●	▲	
Tétanos	●	●	●		●	●			●	●	▲	
Coqueluche	●	●	●		●	●			●	●	▲	
Haemophilus influenzae de type b	●	●	●		●	●			●	●	▲	
Hépatite B	●	●	●		●	●			●	●	▲	
Rougeole				●	●		●					
Rubéole				●	●		●					
Oreillons				●	●		●					
Méningocoque C					●							
Pneumocoque	●		●	●								▲
Rotavirus (vaccinoral)	▲	▲	(▲)									
Papillomavirus (HPV)								✖✖				
Grippe (Influenza)												▲

Ce calendrier est susceptible d'être modifié au fil des ans. Votre médecin pourra éventuellement l'adapter à votre enfant, n'hésitez pas à discuter vaccinations avec lui. Certains de ces vaccins peuvent être conseillés à d'autres âges, en fonction de l'état de santé individuel.

● Recommandé à tous et gratuit
▲ Recommandé à tous, remboursé mais pas gratuit
□ Vaccin combiné (une seule injection)
✖ Recommandé aux jeunes filles et gratuit (2 doses)
♀ Femmes enceintes entre 24 et 32 semaines de grossesse

ONE PROVAC FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



Le « bon » SUMeHR de l'adulte

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

= Automatique

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés



Le « bon » SUMeHR de l'adulte



[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou de ses proches)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

= Automatique
(si prescription informatique)

Qté.	Prescription	Posologie
2	METFORMAX (C) 850MG - 120 compr. enrobé(s)	1 compr. enrobé(s) 2 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	BYETTA (C) 5MCG - 60 dos stylo	1 injection 2 x / jour (1 av. le déjeuner, 1 av. le dîner)
1	CRESTOR (C) 20MG - 98 compr. pelliculé(s)	2 compr. 1 x / jour (2 pdt. soir)
1	PANTOPRAZOLE TEVA (C) 20MG - 100 compr. gastrorésistant	2 compr. 1 x / jour (2 à jeun)
1	CORUNO (C) 16MG - 42 comprimé(s) à action prolongée	1 compr. 1 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	OLMETEC PLUS (C) 40MG/12,5MG - 98 compr. pelliculé(s)	1 compr. 1 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	D-CURE (C) 25000 IU/1ML - 12x1 ml amp. buvable(s)	1 amp. 1x/mois en été et 2x/mois en hiver
1	CALCIUM CARBONATE 1250	
1	RELVAR ELLIPTA (C) 92MCG/22MCG - 30 dos poudre pour ir	1 dose 1 x / jour (1 pdt. déjeuner)
1	ACIDE FOLIQUE 0.4 MG	
1	PARACETAMOL EG (C) 500MG - 30 compr. pelliculé(s)	1 compr. 3-4 x / jour



Encore mieux!

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

= Automatique
(si prescription informatique)

Encodage Manuel



Encore mieux que mieux!

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

= Automatique
(si prescription informatique)

Encodage Manuel



Encore plus mieux que mieux!

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

= Automatique

= Automatique
(si prescription informatique)

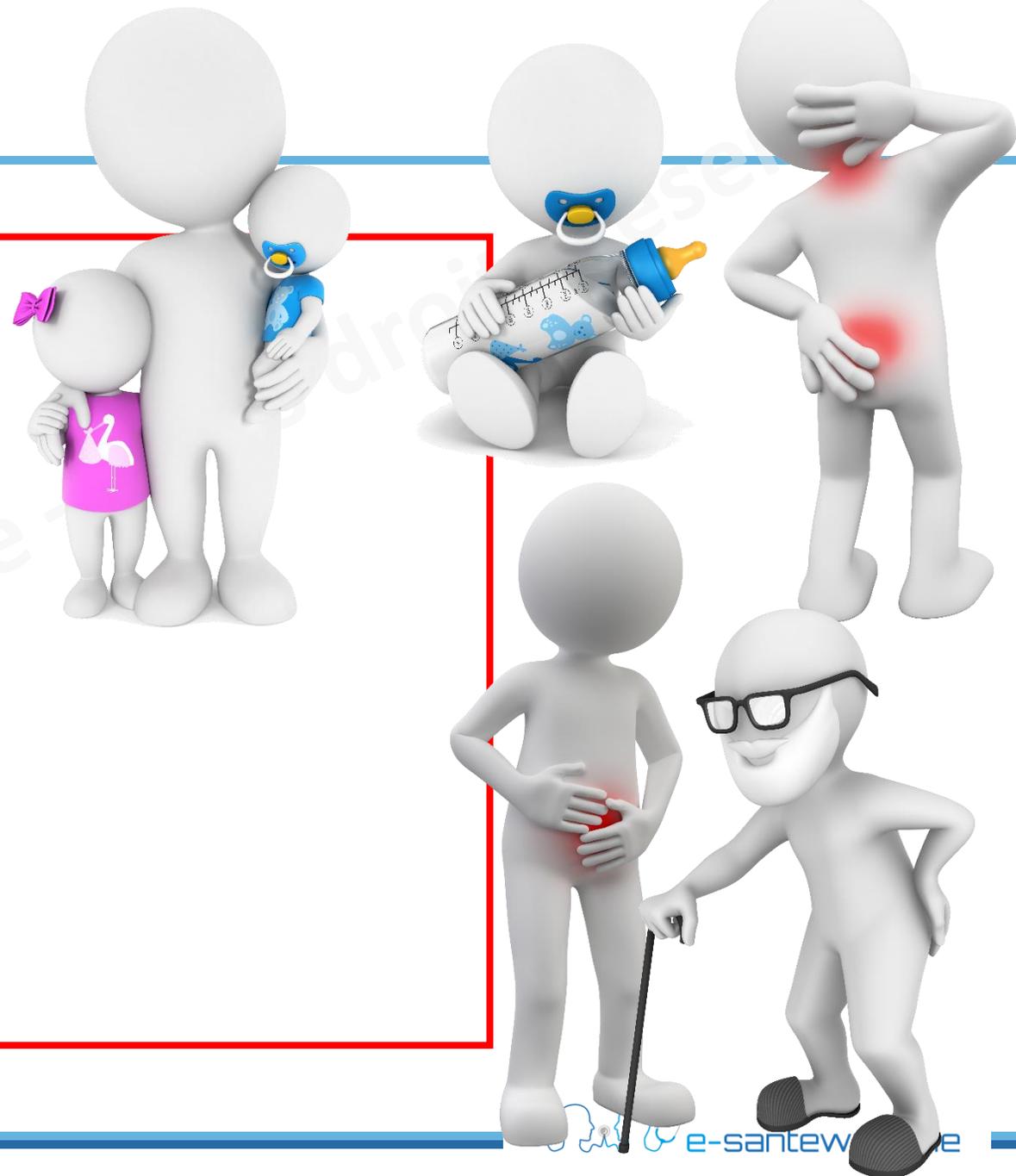
Encodage Manuel



Le « super » SUMeHR

Encodage de tous les items (= idéal pour les patients « complexes »)

- [+] Données administratives du patient
- [+] Date de création du SUMeHR
- [+] Auteur du SUMeHR
- [+] Dépositaire du DMG
- [+] Personnes de contact
- [+] Prestataires de soins de contact
- [+] Risques sociaux
- [+] Volontés du patient
- [+] Allergies & Intolérances médicamenteuses
- [+] Facteurs de risques
- [+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)
- [+] Antécédents
- [+] Médication active du patient
- [+] Vaccins administrés



Le « super » SUMeHR

Encodage de tous les items (= idéal pour les patients « complexes »)

[+] Données administratives du patient

[+] Date de création du SUMeHR

[+] Auteur du SUMeHR

[+] Dépositaire du DMG

[+] Personnes de contact

[+] Prestataires de soins de contact

[+] Risques sociaux

[+] Volontés du patient

[+] Allergies & Intolérances médicamenteuses

[+] Facteurs de risques Copie d'items dans le cadre du SUMeHR filtré

[+] Problèmes actuels du patient (et/ou diagnostics)

[+] Antécédents

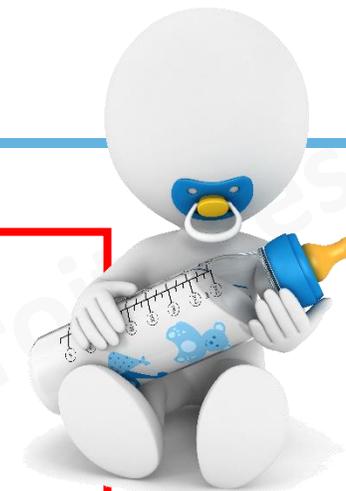
[+] Médication active du patient

[+] Vaccins administrés

Utilisation des items spécifiques
+ Attribut actif/passif/non relevant
+ Date de début/date de fin
+ Contenu codé

+ Item indiquant où se trouvent d'éventuelles données ultrasensibles

**VERY GOOD
JOB!!!**



RAPPORT DE CONTACT DU 21/07/2018
Vedin le 21/07/2018

Dr Laurent MERSCH-MERSCH
N° 1 82726 5104
Médecine Générale - E.C.G. - Nutrition - Odontologie
Cabinet Médical Privé
58, Rue de l'Eau Vive à 5920 VEDRIN
Centre Médical du Parc
7, Avenue du Parc à 5914 Douze
Tél. unique : 08121 61 05 (se matin si poss.)
<http://www.fr.doccradis.be/doccm>

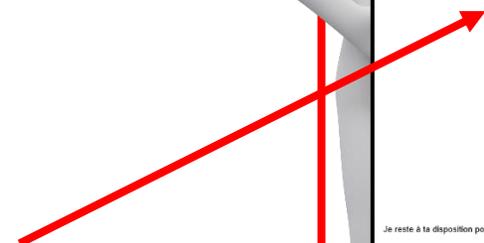
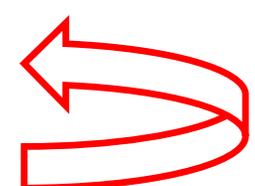
Au Dr. Denis MACHIN
Cardiologie
Avenue Charles Truc, 12
S100 Jambes
081 38 19 21

Cher confrère,

Je vous adresse Mme Salvoye TOUDIE, née le 09/12/1922 (95 ans), pour avis.



Je reste à ta disposition pour tout renseignement qui pourrait t'être utile. Bien amicalement,
Dr Laurent MERSCH-MERSCH



Toujours à votre disposition! www.e-santewallonie.be



The screenshot displays the e-santewallonie website interface. On the left is a navigation sidebar with the following items: Home, Calendrier, Helpdesk-Coaching, Quoi de neuf..., **Tutoriels** (highlighted with a red box), Statistiques et Cartographie, RGPD, Documents, Newsletters, FAQ, L'équipe, and Nous contacter (with email contact@e-santewallonie.be). The main content area is titled "Liste des tutoriels disponibles" and is divided into two sections: "Logiciels métiers" and "Outils métiers".

Logiciels métiers section includes:

- Logiciel Dentiste (with a tooth icon)
- Logiciel MG** (with a stethoscope icon, highlighted with a red box)
- HDMP Cegecim Group** (with a leaf icon, highlighted with a green box)
- Certificat eHealth (with a computer icon)
- Sumehr** (with a hand icon, highlighted with a red box)
- RSW (with a network icon)

Outils métiers section includes:

- Tutoriels PDF Health One** (highlighted with a red box):
 - e-santé en 2019 : « la prime de pratique intégrée et schémas de médicaments »
 - e-santé en 2018 « le Sumehr et la prime »
 - Formation pratique aux outils de e-Santé
- Tutoriels vidéo Health One** (highlighted with a green box):
 - ensemble des vidéos disponibles pour le programme Health One : <https://www.youtube.com/user/HDMPTv/featured>
 - Comment faire un bon SUMeHR – Le bon et le super SUMeHR dans Health One
 - « Comment faire un bon Sumehr – Partie 1 : accès aux données sur le RSW » (with a video thumbnail showing "Accès aux données santé")
 - « Comment faire un bon SUMeHR Partie2: Le bon et le super SUMeHR dans Health One » (with a video thumbnail showing "Comment faire un bon...")

Toujours à votre disposition!

- 1) Une évaluation de la présentation va vous être envoyé par mail
- 2) Formation complémentaire en 2019 :
Prime de pratique intégrée & schéma de médication
- 3) N'oubliez pas de signer le formulaire de présence

Formation e-santé Niveau 3 Sumehr Health One - Namur - 25 septembre 2018

Nom	Prénom	N° INAMI	Adresse mail	Profession	Signature
Mersch Mersch	Laurent	19272910004		Formateur	
ANCAUX	Thierry	19243909004	thierry.anciaux@skynet.be	Médecin généraliste	
ASMAT	Monazzah	15853857004	dr_asmat_monazzah@hotmail.com	Médecin généraliste	
BARRACHO	Carlos	15858015004	barracho.carlos@gmail.com	Médecin généraliste	
BERGER	Alain	18651813004	alain.berger1966@gmail.com	Médecin généraliste	
BOTSON	Yvette	16332226004	yvettebotson@skynet.be	Médecin généraliste	
BOUVE	Jean	19107515004	jemiboli@gmail.com	Médecin généraliste	

Si votre nom n'apparaît pas dans la liste, merci de compléter le document pour les non-inscrits en annexe pour valider votre participation à cette formation.

1/4



Merci de votre attention

Avez-vous des questions?

Dr Laurent MERSCH-MERSCH

Médecin généraliste

Consultant e-santé Wallonie

Consultant RSW

Consultant FAGW

Membre Gamena (RGN + CMMS + CEMAF)





e-santewallonie

En collaboration avec